

SOMMAIRE

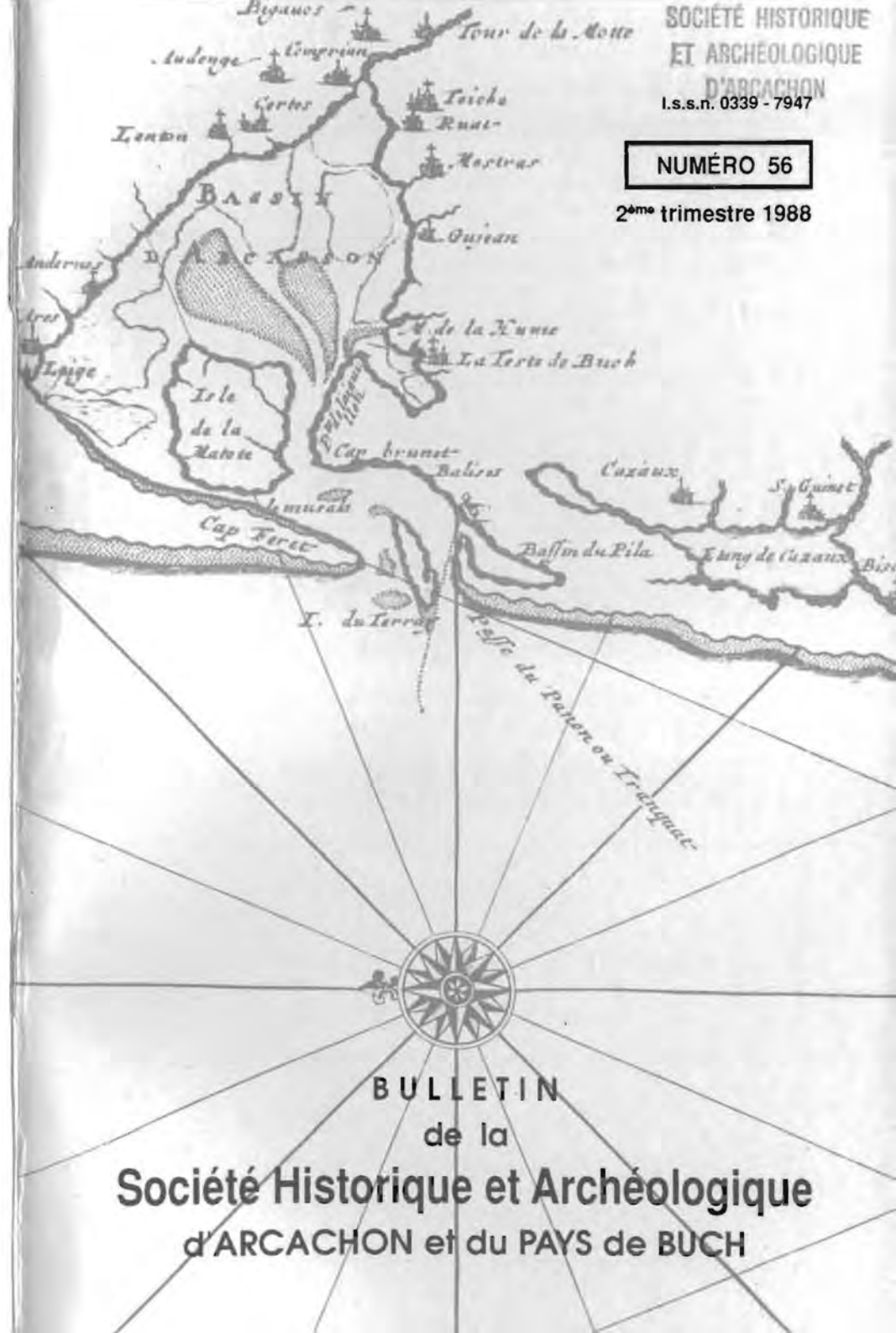
- In Memoriam 1
- "Sainte Quitère", vénus bélineoise 3
- La Teste : les châteaux des captaux de Buch 6
- En 1835, Testerins et Gujanais combattent de concert un feu de forêt 13
- Le Cap-Ferret des années vingt... une affaire parisienne ? 15
- Les "étrangers" à La Teste sous la Restauration : tenus à l'écart ou courtisés ? 36
- Vie de la Société et revue de la presse 44
- Chronique du temps passé 47

Directeur de la publication : M. BOYÉ

Dépôt légal : 3ème trimestre 1988
Commission paritaire de presse N° 53247
16ème année

Imprimerie Graphica - Arcachon

Prix : 21 francs



SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET ARCHÉOLOGIQUE
D'ARCACHON
I.s.s.n. 0339 - 7947

NUMÉRO 56

2^{ème} trimestre 1988

BULLETIN
de la
Société Historique et Archéologique
d'ARCACHON et du PAYS de BUCH

La Société Historique et Archéologique d'Arcachon et du Pays de Buch (et communes limitrophes), fondée en novembre 1971, a pour but de recenser, conserver et mettre en valeur tout ce qui intéresse l'histoire de la région, de l'époque préhistorique aux événements actuels, de susciter de l'intérêt pour son passé, de satisfaire la curiosité historique ou le besoin d'information du public.

COTISATION

- 1) - Elle couvre la période du 1er janvier au 31 décembre, quelle que soit la date d'adhésion.
Les personnes qui adhèrent en cours d'année reçoivent les bulletins de cette année déjà parus.
- 2) - Le taux est fixé lors de l'assemblée générale annuelle.
Année 1988 : 80 F., mais chacun peut majorer cette somme à son gré.
- 3) - Le paiement s'effectue :
- soit par virement postal direct :
Société Historique et Archéologique d'Arcachon
4486 31 L Bordeaux.
- soit par chèque bancaire au nom de la Société et adressé au trésorier : M. Robert AUFAN, 64 bd du Pyla - 33260 LA TESTE.
- 4) - Le renouvellement doit être effectué avant le 31 mars, sinon, le service du bulletin sera suspendu automatiquement.

PAYS DE BUCH

Arcachon - La Teste - Gujan - Mestras - Le Teich

Mios - Salles - Belin-Beliet

Biganos - Marcheprime - Croix d'Hins

Audenge - Lanton - Andernos

Arès - Lège - Cap-Ferret - Le Porge

Lacanau - Saumos - Le Temple

IN MEMORIAM

Le Professeur Charles Higounet nous a quittés. Le monde de l'histoire est en deuil. Ses éminents collègues, parmi lesquels d'anciens disciples du maître, mesurent mieux que nous l'étendue de son oeuvre et l'audience internationale du savant.

Qu'il soit permis, cependant, à l'un de ses anciens étudiants d'évoquer le jeune professeur qu'il découvrit au lendemain de la deuxième guerre mondiale, l'homme simple et affable qui partageait avec le doyen Yves Renouard et le professeur Vallois la lourde responsabilité du département d'Histoire du Moyen Age.

Dans le hall de l'ancienne Faculté des Lettres et des Sciences, devenue aujourd'hui le Musée d'Aquitaine, nous attendions l'heure des cours, appuyés au cénotaphe de Montaigne. Le spectacle du campus actuel où se pressent les foules étudiantes était alors imprévisible bien que l'édifice universitaire, ouvert en 1886, s'avérât déjà trop exigu !

Charles Higounet prenait les documents à bras le corps, les dominant, les soumettait à l'auditoire, attentif à nos réactions, conduisant avec une rigueur scientifique jamais démentie nos investigations, freinant impitoyablement nos impatiences juvéniles. Ses recherches innombrables et son érudition tiraient du fond des âges et des archives les cartulaires, chartes, testaments, inventaires, etc... qu'il proposait toujours dans le contexte des bibliographies les plus complètes et les plus récentes.

Ce qui nous étonnait le plus, au début, c'était l'importance de la géographie qu'il sollicitait à part entière, la contribution des paysages dont la mémoire entraînait toujours dans la genèse des éléments que l'historien assemblait peu à peu pour cerner le passé des hommes.

Nous comprîmes bien vite que les sciences dites auxiliaires de l'histoire, la paléographie, la toponymie, etc... tout ce qui en un mot éclaire le document compris dans le sens le plus large du terme, sont en vérité l'instrument fondamental de la recherche et des progrès de la connaissance.

Quelle leçon d'humilité ! Quel désir de poursuivre ! Le bon rire de notre professeur qui nous conviait à partager son enthousiasme et nous encourageait résonne encore dans nos souvenirs !

Les décennies ont passé. Les «années» toujours plus nombreuses d'étudiants se sont succédées. L'audience du maître n'a pas cessé de s'accroître, l'oeuvre de grandir.

Un goût pour le passé humain se manifeste de plus en plus, qui sollicite l'historien. Les grandes publications collectives locales que le Professeur Charles Higounet dirigea, associant, ainsi qu'il l'écrivit et le désira, tous les auteurs, «universitaires, économistes, érudits, au sein d'une fédération de sociétés savantes», n'ont pas peu contribué au développement de ce penchant.

Notre société, qui s'efforce de saisir, comme il la concevait, «dans le contexte du passé humain et géographique», l'histoire du Pays de Buch, ne saurait rester indifférente à sa disparition.

Nous prions Madame Higounet et Monsieur le Professeur Robert Etienne, président de la Fédération historique du Sud-Ouest, d'accepter le témoignage de notre admiration et de notre immense regret.

Fernand LABATUT

- oOo -

«SAINTE QUITERE», VENUS BELINOISE

Il se trouve dans l'église de Belin (Gironde) une statue démembrée dont le nom inscrit sur le socle est «Ste Quitère».

Taillée dans une pierre tendre, haute de 60 cm, sur un socle de 20 x 20, elle possède plusieurs couches de peinture. Mutilée du nez, des bras et portant de nombreuses traces de chocs, cette statue, malgré ses siècles, revêt une beauté qui m'a donné l'envie d'en faire une copie.

En 1988, dans le Belinetois, que reste-t-il de Ste Quitère ou Ste Quitterie ?

- une ruelle Ste Quitterie pour les uns, rue d'Enfer pour les autres,
- une fête locale le troisième dimanche de mai,
- une toile attribuée au peintre Renault (1640 ?) et restaurée en 1839 s'il faut en croire l'abbé Maurice Thomas,
- une statue de plâtre de 1860,
- et cachée dans un roncier près du bourg, la fontaine bâtie de cette sainte.

Pourtant, l'histoire de cette patronne de village est bien plus riche. Dans *Les Dévotions Belinoises* (Albin Michel, Bordeaux, 1915), voici ce qu'en dit l'abbé Albert Gaillard :

«Il y a très longtemps que les Belinois honorent Ste Quitterie d'un culte spécial. Cette dévotion, selon toute probabilité, fut introduite dans la paroisse à une époque rapprochée du temps où mourut la bienheureuse.

En tout cas, il est certain que dès le XIIème siècle, la chapelle du «camp retranché» de Belin était dédiée à Sainte Quitterie...



... A Belin, on a pris Sainte Quitterie comme patronne du bourg et des quartiers voisins : Branemale, Suzon, Bertrine, Toutin, Perron et Hillan...».

La Sainte est aussi présente dans le cantique «A Sainte Quitterie», chanté sur l'air de la chanson provençale «O Magali ma tant amado».

Couplet IV :

*Et notre paroisse vénère
Comme son trésor le plus
saint
Votre vieille statue de pierre
Qu'on trouva jadis à Toutin.*

Couplet V :

*Dans le tronc vermoulu d'un
chêne
On l'avait cachée, en ces
jours
Où Quatre-vingt-treize* à la
haine (*1793)
Donnait, hélas ! un libre cours*

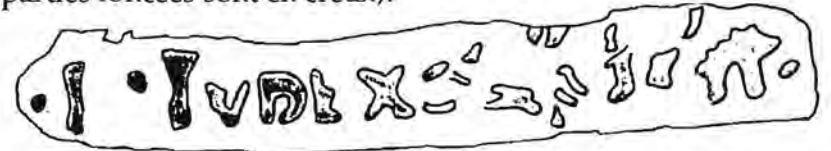
Couplet VI

*Longtemps dans l'arbre solitaire
On l'oublia. Puis Dieu voulut
Qu'enfin l'arbre tombât à terre
Alors la statue apparut...*

La patine de son genou et de son pied droit laisse voir combien elle fut sollicitée. Vers 1850, dans l'intervalle qui va de la démolition de la vieille église (1) à l'édification de l'église actuelle, au lieu dit Branemale, une ancienne grange lui a servi de chapelle. Aujourd'hui encore, cette construction transformée est connue par les anciens comme étant la Chapelle Ste Quitterie.

L'histoire de cette Vénus sortant des entrailles d'un chêne vermoulu pourrait s'achever là. Mais en effectuant sa réplique, j'ai aperçu par une lumière rasante et sur la partie gauche du socle, un cartouche portant des inscriptions.

Lettres ou chiffres romains ? Voici ce qu'il en reste (les parties foncées sont en creux).



Il ne m'appartient pas d'ôter la peinture pour en savoir plus. Un service compétent peut-être le fera-t-il un jour.

Je terminerai par une citation : «On s'étonne trop de ce qu'on voit rarement et pas assez de ce qu'on voit tous les jours».

Alors, je m'étonne en ne voyant plus sur son énorme piédestal et dans le bourg de Belin la statue de St-Marc, patron des moissons !

Pour les amis de l'Histoire du Canton
de Belin-Beliet,
Jean-Louis BROUSTE

- 1) Avant 1803, l'église Ste Quitterie (XVème siècle), située dans le bourg de Belin, était une annexe de l'église paroissiale de MONS, d'après Albert GAILLARD ; Histoire d'une famille bourgeoise du XVIème au XVIIème siècle, 1909.

HAGIOGRAPHIE SOMMAIRE

Extrait de Sainte Quitterie, Abbé DEVILLERS (paroisse du Mas-d'Aire, Landes)

- issue d'une famille noble. Princesse Wisigothe
- décapitée le 22 mai 476 au camp d'Atura/Aire
- ensevelie au Mas-d'Aire (Landes). Sarcophage marbre d'Italie offert par Clovis en 507
- culte de la Sainte : France, Espagne, Portugal, Angleterre, Allemagne, Hollande, Italie.
- BREUILS, en 1895, cite 46 églises ou chapelles en Gascogne
- sollicitée pour la rage, cécité, maladies mentales
- Patronne de la Gascogne - Patronne de la jeunesse.

LA TESTE : LE CHATEAU DES CAPTAUX DE BUCH

De tous les monuments qui ont constitué le centre historique de la Teste, le château est sûrement le plus important et le plus curieux. Les textes faisant mention de l'édifice sont très rares : le château est en effet cité dans un premier document qui date du début du XIV^{ème} siècle, ensuite il est en question lors des troubles de la Fronde et enfin il servit de prison au XVIII^{ème} siècle.

Pour notre étude, nous utilisons des descriptions qui ont été faites aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles par des voyageurs qui ont vu les restes de la forteresse. Nous faisons également appel au cadastre de 1812.

Un des premiers à avoir mentionné ce château a été l'abbé Baurein (1) : «Existe un ancien château construit suivant le goût du temps, consiste en une grande et haute tour carrée, enceinte de murs et de fossés, c'était le logement et l'habitation des anciens seigneurs de La Teste. Ils s'en contentaient dans un temps où l'on préférait la sûreté aux décorations et aux embellissements...».

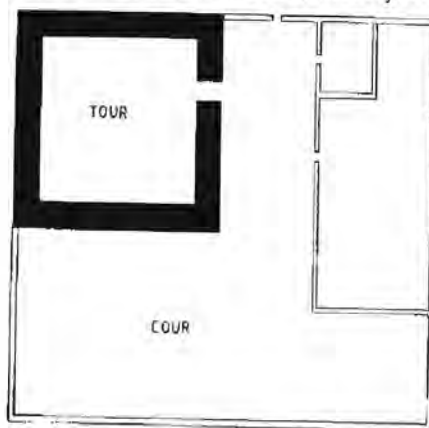
Ensuite, selon Boudon de St Amans (2), «une tour carrée et quelques ruines, restes d'un vieux château, y signalent encore la demeure de ces Captaux de Buch jadis si fameux, qui jouèrent un rôle si actif dans les guerres de Guyenne».

D'après le baron de Mortemart (3), «quelques éminences plutôt que des ruines signalent près de l'église de La Teste, une des anciennes demeures des Captaux de Buch, qui jouaient un rôle si actif dans les guerres de Guyenne».

Et Oscar Dejean (4) précise que le «château fort (du Captal) était situé à l'ouest de l'église actuelle de La Teste qui en faisait partie, et sur l'emplacement occupé par le nouveau cimetière. Construit d'après le goût et les besoins du temps, il consistait en

un vaste quadrilatère, haut de trois étages et entouré d'une double enceinte de murs et de fossés (...). Le château de La Teste n'étant ainsi qu'une demeure temporaire, on n'y apporta aucune modification, et il conserva toujours le cachet de la rudesse de mœurs de ses premiers maîtres. Sa démolition, commencée en 1789, a duré plus d'un quart de siècle ; elle s'opérait au fur et à mesure que les matériaux pouvaient s'utiliser dans le pays, et il y a tout juste plus de vingt-cinq ans que les derniers débris de cet antique manoir ont entièrement disparu. Des restes de fossés existaient encore en 1849 lorsque le cimetière a été établi, le terrain n'ayant pas été parfaitement nivelé, on peut en retrouver les traces et reconnaître le lieu où s'élevait le fier donjon...».

Enfin, plus près de nous, Gustave Labat (5) : «Nous ajouterons cependant qu'à la fin d'octobre 1848, quand nous revîmes à treize ans d'intervalle la ville de La Teste, nous pûmes, grâce à l'obligeance d'un habitant des plus notables du Pays de Buch, l'honorable M. Balleste-Marichon, Juge de paix du canton de La Teste, constater l'existence de vallonnements, alors fort apparents, des anciens fossés qui



Plan de la tour (d'après Gustave LABAT)

entouraient le château des Captaux, dont la construction s'élevait à l'ouest et presque à toucher l'église St Vincent, sur l'emplacement du cimetière actuel consacré l'année suivante (1849) ; on a du reste, en creusant les tombes, retrouvé longtemps les moellons ferrugineux ou d'alias qui servirent aux fondations de la forteresse du Moyen-Age (...). Comme on le voit dans le dessin et le plan qui précèdent, le château formait un vaste quadrilatère entouré d'une double enceinte de murailles et de fossés ; le donjon, qui avait beaucoup d'analogie avec celui de Lesparre, s'élevait dans l'angle N.O. : il avait 26,65 m de hauteur sur 10 m de côté, de dedans en dedans (1) et l'épaisseur des murs était de 1,65 m.

Ces témoignages, liés à la seule représentation graphique du château reproduite dans le livre de Gustave Labat, nous permettent de faire une description assez précise de l'édifice. Celui-ci est essentiellement constitué par une haute tour crénelée (13,30 m x 13,30 m x 26,65 m) de trois étages possédant deux

ensembles de trois machicoulis par mur, aux arcs de décharge. Leurs matériaux différents du reste de la maçonnerie mettent en valeur l'importance et la qualité de cette construction. Les pierres conservées au Musée-Aquarium d'Arcachon, sans doute des vestiges des encorbellements du château, sont en calcaire, pierre d'importation. Le dernier état de construction daterait donc du XIIIème siècle.

Mais rien ne nous permet de dire que les bâtiments accolés à cette tour soient contemporains; ils ont pu être adjoints postérieurement. Cet ensemble devait être construit sur une butte. O. Dejean (6) cite le tertre sur lequel s'élevait la tour. Il était entouré d'une double enceinte de murs et de fossés, qui sont restés visibles jusqu'en 1849.

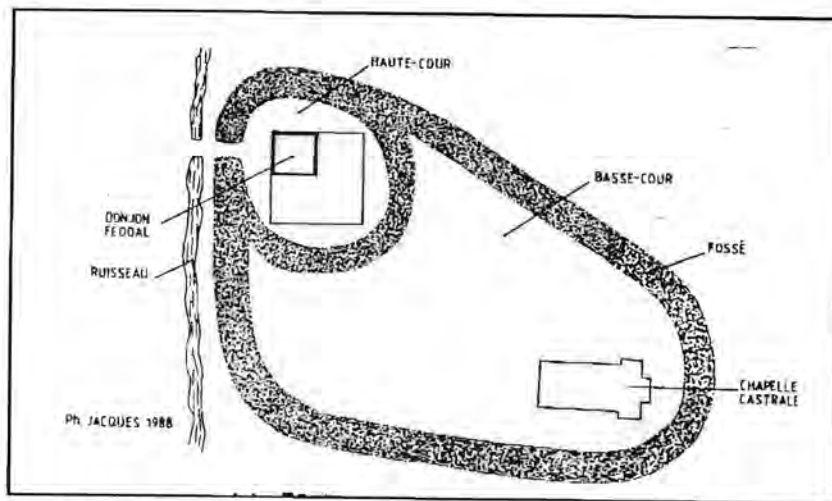


A quelques mètres de ce site fortifié se dressait la chapelle qui fut donnée au culte paroissial par le duc d'Epéron à la fin du XVIème siècle. Elle fut profondément transformée lors de son agrandissement dans le premier quart du XVIIème siècle. Le cadastre de 1812 révèle l'empreinte de l'ensemble castral. Il occupe une

aire triangulaire avec dans l'angle nord, la haute-cour surmontée de la tour, siège du pouvoir seigneurial. Dans la basse-cour, se trouvaient la chapelle seigneuriale et sans doute d'autres bâtiments. Cette deuxième partie de l'ensemble castral devait être aussi entourée de fossés dont le tracé se retrouve dans celui des rues.

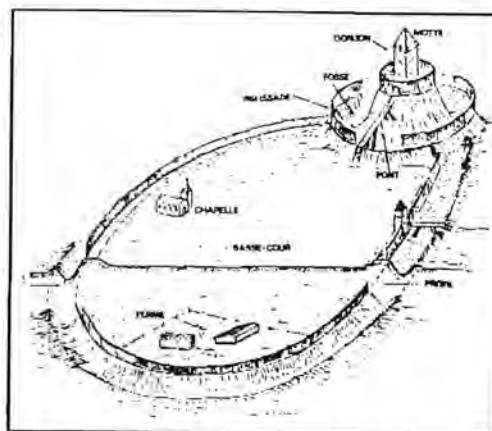
Ce plan apporte de nouveaux éléments d'interprétation ; en effet, la motte défensive associée à une basse-cour est apparue dans nos régions au Xème siècle. Ce type de fortification est abandonnée au XIIème siècle. A La Teste, c'est, semble-t-il, un état du XIIème siècle, période où les basses-cour sont de dimensions plus restreintes qu'au siècle précédent. Ainsi, certaines basses-cour mesuraient jusqu'à huit hectares de superficie (7)

Comme dans de nombreux exemples, la tour de pierre a succédé à la tour de bois. Dans une région à faible population, on a sans doute préféré améliorer un système désuet plutôt que de reconstruire un château important.



LA TESTE - ENSEMBLE CASTRAL - Interprétation du cadastre de 1812

Ce site se trouve actuellement à peu près au centre de l'agglomération. Mais il n'en était rien à l'époque de son édification. Au contraire, le village médiéval était plus éloigné, à l'intérieur des terres, dans un endroit qui est désormais recouvert par des dunes modernes et de la forêt, très exactement à environ 2 kilomètres du château, aux lieux-dits «lette du grand baron» et «dune de l'église» (8). Le château se situait donc en bordure de l'actuel lieu-dit «les prés salés» qui sont au niveau de la montée maximum des eaux de haute mer.



Extrait de "Initiation à l'Archéologie et à la Préhistoire" n° 6, p. 28

La diffusion des mottes en Pays de Buch est beaucoup plus restreinte que dans d'autres régions. Ce constat s'explique sans doute par une faible population ou un habitat plus diffus. Certains de ces édifices ont été implantés sur des sites plus anciens comme à Lamotte et à Belin (9). La plupart des mottes que nous connaissons n'ont pas de basse-cour. Il

s'agit uniquement de tours de guet défendant des passages obligés. C'est pour ces raisons que l'ensemble castral de La Teste est particulièrement significatif. En plus des fonctions précédemment évoquées, il possède une chapelle incluse dans la première enceinte de grande dimension : elle servait en cas de menace à abriter la population. Il devait donc exister à proximité un petit habitat.

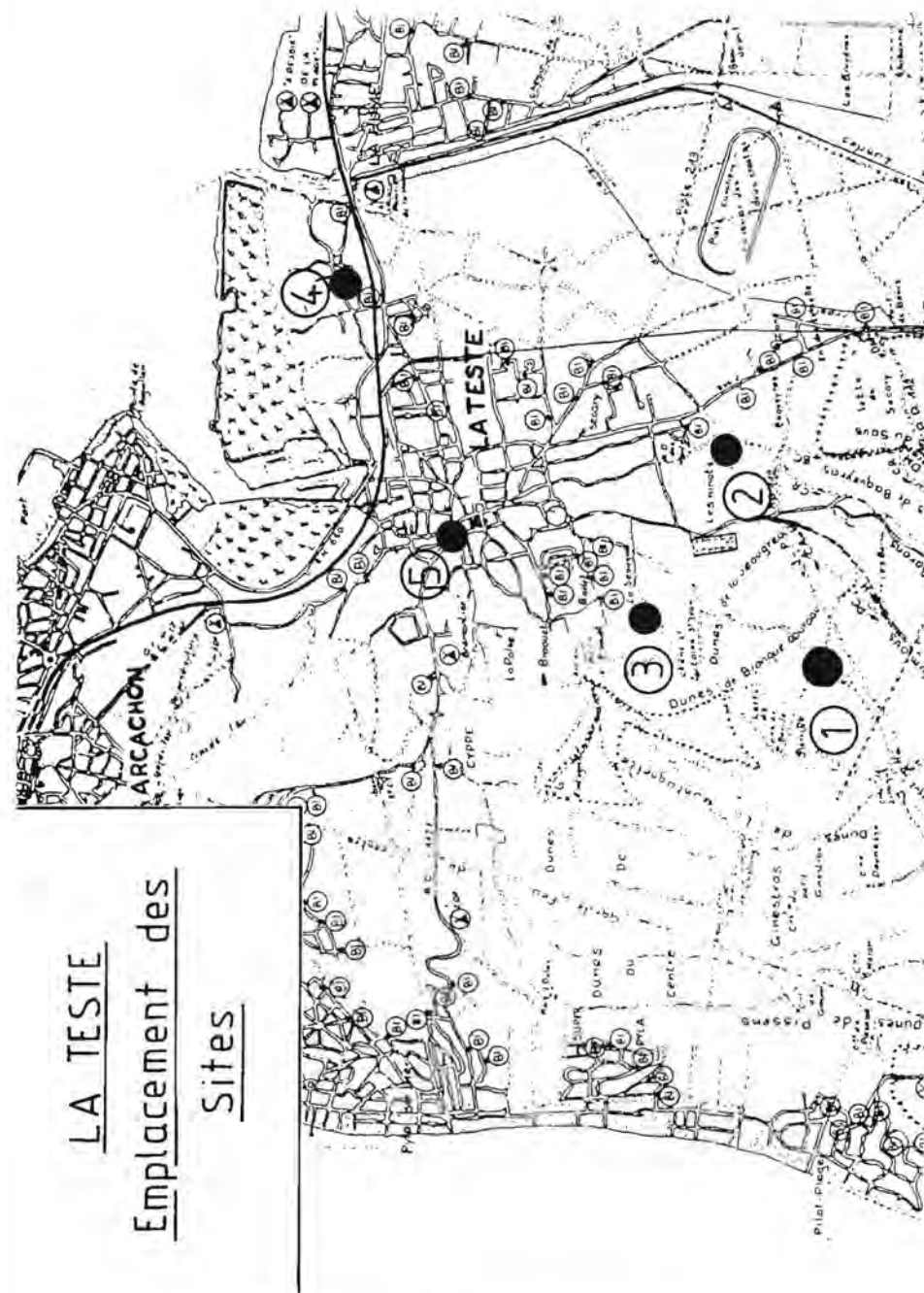
Conclusion Générale

Le château à motte de La Teste, sans doute édifié au XIII^{ème} siècle, était bien adapté aux formes de peuplement médiéval. A cette époque, l'habitat n'était pas regroupé mais dispersé en quartiers. Les plus connus sont :

- 1) Le site de la Lette du Grand Baron, avec la première église paroissiale, implantée sûrement dans la zone la plus densément peuplée.
- 2) L'église Notre-Dame des Monts
- 3) Le lieu dit la Seuve où les textes situent une «Billa Seouba», sans doute une ferme seigneuriale (?)
- 4) Le quartier de Bordes où il a été découvert une épée médiévale en fer.
- 5) Le site du château avec peut-être un petit habitat annexe (?).

Face à cette dispersion extrême de l'habitat, le village n'existant pas, il fut décidé d'implanter le château à l'endroit où pouvaient arriver d'éventuels ennemis. Dans notre région le danger venait le plus souvent de la mer (invasion Vikings ?). Le site fut donc choisi là où un bras de mer pénétrait le plus profondément à l'intérieur des terres. Le château avait la même fonction que la tour de Lamothe sur la Leyre et le château d'Audenge (10). Il protégeait la côte qui était la plus facilement accessible par de petites embarcations. L'implantation d'une tour carrée en pierre au XIII^{ème} siècle a été le dernier aménagement du château dans un but strictement militaire. Il perdra son rôle défensif à la fin du XVIII^{ème} siècle, rôle désormais assumé par de petits forts disposés sur la côte, ainsi La Roquette, Quentin, Moulleau....

Une autre butte, aujourd'hui disparue, existait dans la commune. Elle se trouvait légèrement au nord du château, dans



LA TESTE - Emplacement des sites

les prés salés. Elle est décrite par l'abbé Baurein (1) : «Ce sont le Fort Quentin, le truc du Baillon qui est un tertre ou une espèce de butte où il existe un retranchement». Mais nous ne pouvons pas la dater. Les cartes du XVIIIème siècle la signalent.

Aucune découverte archéologique n'a été effectuée sur le site. Seule une prospection archéologique pourrait apporter des éléments indispensables à la confirmation de notre hypothèse de la motte et de sa datation. L'emplacement de la basse-cour est actuellement protégé en partie par un jardin public à l'emplacement de l'ancien cimetière.

Philippe JACQUES

BIBLIOGRAPHIE

- 1) Abbé BAUREIN, *Variétés bordelaises, essai historique et critique*, livre n° 5, nouvelle édition, 1876.
- 2) BOUDON DE SAINT AMANS, *Voyage agricole, botanique et pittoresque dans une partie des Landes*, Agen 1818, p.85.
- 3) MORTEMART DE BOISSE (Baron de), *Voyage dans les Landes de Gascogne et rapport à la société royale et centrale d'agriculture sur la colonie d'Arcachon*, Paris, 1840.
- 4) Oscar DÉJEAN, *Arcachon et ses environs*, 1858, reprint 1983.
- 5) Gustave LABAT, *Le vieux La Teste et le château des Captaux de Buch*, Bordeaux 1900.
- 6) Oscar DÉJEAN, *Guide du voyageur à La Teste et aux alentours du Bassin d'Arcachon*, 1845.
- 7) Gérard CHOUQUER, *Les mottes féodales dans, Initiation à l'archéologie et à la préhistoire*. n° 6, p. 23.
- 8) A. LALESQUE, *Ossuaire de la Lette du grand Baron dans les sables de La Teste dans Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux*, tome V, 1878.
- 9) GUILLON, *Les châteaux de la Gironde*, 1886.
- 10) Pierre LABAT, *Le château féodal d'Audenge*, S.H.A.A, n°21, 1979, p.19.

— oOo —

EN 1835, TESTERINS ET GUJANAIS COMBATTENT DE CONCERT UN FEU DE FORET.

L'obligation pour les habitants du Captalat d'aller défendre la forêt usagère contre le feu date de la transaction du 5 mai 1645, passée entre le Captalat Bernard d'Épernon et les représentants des habitants. Il est dit dans le texte : «...les dits habitants seront tenus d'aller porter aide et secours de tout leur pouvoir pour amortir le feu toutesfois et quantes que le cas arrivera dans la dite forêt sur peine de dix livres d'amande contre les refusans et d'être privés de tout usage de la dite forest et bois d'icelle».

Avant 1645 les habitants allaient certainement au feu volontairement car c'était leur intérêt, après 1645, ce fut par obligation. Le récit qui va suivre nous montre la bonne entente qui existait autrefois entre Testerins et Gujanais quand il s'agissait de défendre la forêt usagère.

Le 3 juillet 1835, l'ingénieur hydrographe Monié était occupé à sonder les passes, à bord de «*Ile d'Oléron*», en compagnie de M. Legallais, quand une fumée s'éleva derrière la chaîne des dunes de Pilat, à l'aplomb du lieu dit «*La Grave*», à la limite de la vieille forêt et des semis du gouvernement. Abandonnant leur sondage, ingénieur et marins prirent place dans un canot, abordèrent la côte et coururent au feu.

A La Teste, la fumée fut repérée vers les 11 heures. Le tocsin sonna et le tambour de ville battit la générale. le maire Jean Fleury et son premier adjoint parcoururent le bourg, envoyant les hommes au feu, visitant les auberges où se trouvaient beaucoup d'ouvriers employés au travaux du canal Cazaux-La Hume, car c'était un dimanche, et interdisant de servir à boire tant que durerait l'incendie.

En deux heures les secours furent réunis et rendus sur les lieux. La lutte sur le terrain fut dirigée par le second adjoint et par Bayle, le capitaine commandant la garde nationale. Le maire et le premier adjoint étaient restés au bourg «*pour veiller sur la commune en l'absence des citoyens*». Les hommes trop âgés pour aller au feu furent requis pour faire des patrouilles dans les quartiers où ne demeuraient que les femmes et les enfants, mesure nécessitée par la présence de nombreux étrangers au pays, enga-

gés par la Compagnie du canal, et dont la réputation n'était pas bonne.

LES GUJANAIS ARRIVENT

Le feu avait pris dans une «lette» abritée du vent et de ce fait ne progressait que lentement. Les Testerins s'en rendirent maîtres avant que les Gujanais n'arrivent. Comme il s'agissait de la Forêt Usagère, Jean Fleury avait, en effet, envoyé un «express» au maire de Gujan. Celui-ci «avait répercuté l'appel avec promptitude et ses administrés ayant obéi rapidement», une forte colonne de Gujanais entraînés par l'adjoint de leur maire, se présenta à La Teste dans le milieu de l'après-midi. On l'arrêta et on ne conserva que vingt-cinq hommes que l'on envoya à La Grave relever les Testerins et veiller à ce que le feu ne reprenne pas dans les «bur-lès».

Durant les jours qui suivirent une équipe de huit hommes, quatre de Gujan et quatre de La Teste, relevée chaque jour et commandée alternativement par le garde champêtre et le garde de la forêt usagère, demeura sur place, car en raison de la présence de tourbe et de la combustion des souches en profondeur, le feu réapparaissait en surface de temps à autre.

Rendant compte au préfet, le 5 juillet, le maire déclarait qu'il espérait que ce feu souterrain s'éteindrait bientôt. Tous les habitants avaient fait leur devoir, sauf sept ou huit qui seraient traduits devant le Tribunal de simple police. L'inspecteur des Douanes et ses préposés avaient participé à la lutte et le juge de paix avait siégé à la mairie en permanence.

Le peu d'ampleur pris par ce feu, trois hectares seulement avaient été détruits, était dû à l'intervention spontanée de l'équipage de «L'Ile d'Oléron» qui avait commencé à combattre le feu avant l'arrivée des gens de La Teste (1). Quant à l'origine du sinistre il fallait l'attribuer vraisemblablement à la bourre d'une cartouche de chasse (2).

Jacques RAGOT

1- La pièce de «La Grave» se trouve à la sortie sud du «Pyla» au pied de la Grande Dune qui, depuis 1835, en a recouvert une grande partie et qui, à l'époque, ne culminait qu'entre 30 à 40 mètres. Entre La Teste et La Grave la distance à vol d'oiseau est d'environ 5 kilomètres. Il n'y avait en 1835 que des chemins de sable entre La Teste et La Grave.

2- Registre des Arrêtés municipaux de la mairie de La Teste.

LE CAP-FERRET DES ANNÉES VINGT... UNE AFFAIRE PARISIENNE ?

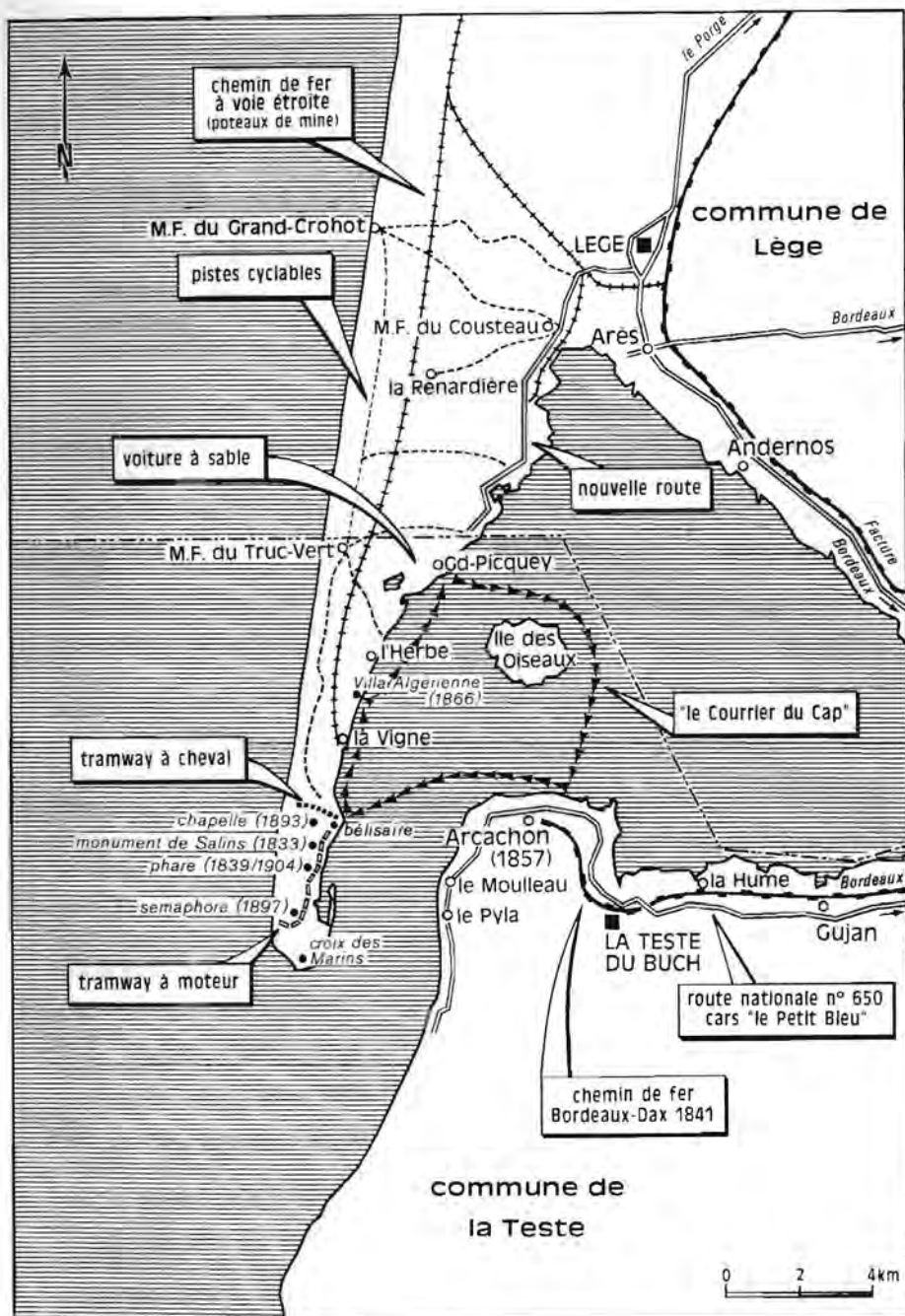
En 1933, François Mauriac présentait ainsi la Côte Noroît du Bassin (1) : «Sur l'autre rive du bassin pour le bonheur des automobilistes, une route nouvelle relie le Ferret au reste du monde. Jusqu'à ces dernières années, de petites stations balnéaires fixaient sur quelques points isolés la laideur humaine. L'infection était, comme on dit, localisée. Le chaste anneau de dunes et de forêts n'était pas rompu». (2). Les «années trente» sont très importantes dans l'histoire de la presqu'île.

1) LA FIN DE «L'INSULARITÉ».

Dans *Journal d'un homme de trente ans*, Fr. Mauriac notait à la date du 18 décembre 1922 : «L'autre soir, au Boeuf sur le toit, C... régnant, avec à sa droite, R..., Antinoüs hiératique. Et le nègre du jazz s'avança un instant vers le couple auguste, et leur versa de tout près, dans l'oreille, sa romance» (3). Or Jean Cocteau et Raymond Radiguet firent en 1922-1923 des séjours à Piqey avant donc la réalisation de la route du Ferret.

Une note de la main de Cocteau...

Le 8 juillet 1987 a été mis en vente au Nouveau Drouot (4) un manuscrit de Radiguet. Voici sa présentation dans le catalogue : «Manuscrit en partie autographe du *Bal du Comte d'Orgel*, signé et daté, en partie dactylographié avec de très nombreuses ratures, corrections et rajouts, «Juin-Août-Novembre 1922-Août-Novembre 1923». 110 pages, grand in-4 dont environ 25 entièrement autographes. En frontispice photo de Radiguet en buste, format carte postale... Le manuscrit autographe initial



du Bal, comme celui du Diable au corps ont fait l'objet d'une donation à la Bibliothèque Nationale. Conformément au manuscrit initial, il est l'oeuvre absolue de Radiguet seul, sans la moindre participation de J. Cocteau et le seul spécimen qui subsiste d'un état intermédiaire entre le manuscrit autographe de la B.N. et le livre imprimé en 1924 après la mort de Radiguet. Il l'avait terminé durant l'été 1923 à Piquey où Cocteau l'avait emmené en vacances.

La première partie dactylographiée a été faite par Georges Auric à Piquey au cours de ces vacances de l'été 1923. Les corrections de Cocteau ont été faites seulement au cours de l'impression du livre en 1924, et avaient pour objet de corriger les fautes grammaticales, fréquentes chez l'auteur, participation toute naturelle à la présentation définitive du livre qu'il considérait comme un chef-d'oeuvre souvent comparé à la Princesse de Clèves.

Note de la main de Cocteau

Les illustrations de ce catalogue de vente sont des arguments décisifs : la première page du manuscrit qui porte les annotations et les indications suivantes de la main de Radiguet : «Le bal du Comte d'Orgel-Manuscrit-Brouillon-Copies. Prière de numéroter les pages, non en relation avec le début du roman déjà dactylographié, mais en recommençant au chiffre un, et non à droite mais dans le coin à gauche-trois exemplaires». Sont aussi reproduites la page 18 du manuscrit, page dactylographiée

avec de nombreuses ratures, corrections et rajouts de la main de Radiguet et... une note de la main de Jean Cocteau.

L'apport de ce manuscrit par la confrontation des écritures est considérable dans le domaine de l'histoire de la littérature contemporaine. Mais la note de Jean Cocteau peut paraître sibylline aux personnes peu familières de l'histoire récente de la presqu'île du Ferret.

Jean Hugo, «Le regard de la mémoire» (5)

Le peintre Jean Hugo, arrière-petit-fils de l'écrivain, a raconté dans ses mémoires le séjour de Piquey. En ce qui concerne la tenue vestimentaire de Radiguet, il indique seulement qu'on voyait souvent le poète, vers le soir «drapé dans son peignoir blanc, pieds nus, son bâton à la main et coiffé d'un grand chapeau de paille». Il confirme les «activités littéraires» de Radiguet et Cocteau : «A l'unique étage de la maison, sur un balcon de bois où s'ouvraient les portes des chambres, Radiguet, pendant plusieurs heures par jour, dictait le Bal à Auric, qui tapait le texte à la machine à écrire. Cocteau rédigeait sa brochure sur Picasso, qu'il nous lut, un soir, dans sa chambre».



Outre ses lapidaires mais combien significatives descriptions de paysages du bassin et des «hameaux» du Piquey, du Canon, etc... de l'Hôtel Dourthe, des divers et pittoresques personnages, Jean Hugo nous livre une parfaite explication de la note de Jean Cocteau sur le manuscrit de Radiguet. On allait au Piquey

par Arcachon. Il y avait un service régulier de vapeurs qui desservait depuis Arcachon les principaux points de la côte de Nourroît. Chaque jour, le Courrier du Cap abordait au débarcadère du Grand-Piquey. J. Hugo précise : «Du Piquey on ne pouvait atteindre Arcachon qu'en pinasse, c'est ainsi qu'on nomme les gondoles du bassin. Mais on allait par la plage aux hameaux qui s'échelonnent le long du rivage, à Pirailan, au Canon, à l'Herbe...». A l'Hôtel Dourthe, Auric «y avait son piano, qui arri-

va d'Arcachon sur une pinasse, nous avons tous aidé le gros marinier en pantalon rouge à le porter à travers la plage jusqu'à l'hôtel (6) ... Pour aller à la messe «à l'église de la Villa Algérienne, on empruntait aussi la pinasse : Mais la pinasse était pleine, ou bien nous manquions l'heure du départ. Et les dimanches passèrent» pour Radiguet et Hugo.





Les voitures de sable permettaient des liaisons entre villages. Pierre Benoît, dans son roman *L'île verte* (7) mentionne les «voitures de sable» qui assuraient en 1861 la liaison entre La Teste et Arcachon et précise «qu'elles sont encore en usage aujourd'hui (vers 1930) entre Andernos et le Cap-Ferret». Jean Hugo décrit le boulanger qui desservait le Piquey : «Ainsi faisait le boulanger dans son cabriolet attelé en flèche de deux chevaux noirs, qui galopaient dans l'eau, car le sable est plus dur là où les



vagues déferlent : debout, barbu, soufflant dans son cor et brandissant son fouet, c'était Neptune sur son char...». De même, on alla chercher le médecin qui arriva en trottant le long du rivage, comme le boulanger.

La nouvelle route...



Les liaisons postales étaient assurées par Arès (8), et quelques années plus tard par Lège. Elles annonçaient une étape supplémentaire dans la «colonisation» de la presqu'île. Reb-somen (9) proposait, vers 1928, le tour du Bassin à bicyclette : «Le matin s'embarquer au premier départ du «Courrier du Cap» et débarquer au Grand-Piquey. Enfourcher sa machine en roulant soit sur le sable dur de la plage à mer basse, soit sur les aiguilles de pins sous bois à mer haute en doublant ainsi la Pointe des Chevaux. Au-delà, on parvient au Petit Piquey ; der-

rière ses habitations commence la nouvelle route forestière qui va à Lège...». Il indique aussi «qu'une route récente venant de Lège va jusqu'à Pauilhac ou Petit-Piquey et permet aux autos de pénétrer assez avant dans cette région, en attendant qu'on poursuive cette voie de communication jusqu'au Cap Ferret ...» (10).

Ce guide touristique livre la véritable raison de l'implantation de la nouvelle route : «Une puissante société immobilière,



la Compagnie d'Entreprises Immobilières pour l'aménagement et l'extension des villes, a fait l'acquisition de tout le Cap-Ferret et le vend par lot. D'ici peu de temps, elle aura transformé ce territoire et lui aura infusé une nouvelle vie... Outre la route directe du raccordement du Cap Ferret à Piquey (11 kilomètres) qui, au cours de l'année 1929, mettra le Cap Ferret très sensiblement à la même distance de Bordeaux qu'Arcachon, elle a entrepris la construction d'un réseau routier d'une quarantaine de kilomètres dans le Cap même...». Ainsi après le séjour de Radiguet et de Cocteau, à Piquey, le «cap d'Arcachon» de la Belle Epoque est devenu définitivement le Cap-Ferret contemporain (11)

II) L'ESSOR DES LOTISSEMENTS

C'est en 1912 que commence à se dessiner, du moins publiquement, le nouveau destin de la presqu'île. Le 31 mars 1912, *L'Avenir d'Arcachon* (12) informe de la création (?) d'une société financière à Paris pour créer une station balnéaire au Cap, à l'aide d'un chemin de fer partant de Bordeaux, passant par Mérignac, Illac, Arès.

La Société Foncière des Habitants du Cap-Ferret

De fait, dès 1909, des ventes sont réalisées par Maurice Larronde, propriétaire demeurant à Bordeaux rue Pomme d'Or

n°31, agissant en qualité d'administrateur délégué de la Société anonyme à capital variable dite «Société Foncière des Habitants du Cap Ferret» au capital primitif de deux cent mille francs ayant son siège à Bordeaux rue Pomme d'Or numéro 31 dont les statuts sont établis dans un acte sous-seing privé en date d'Arcachon du vingt huit septembre mil neuf cent huit, dont l'un des originaux a été déposé au rang des minutes du notaire soussigné par acte à son rapport du même jour qui a été publié conformément à la loi.



Les grands pins du Cap-Ferret

Cette société est propriétaire de «terrains considérables situés à la pointe du Cap Ferret, provenant de l'administration des Eaux et Forêts, acquis de l'Etat. La Société Foncière des habitants

du Cap Ferret a acquis ce domaine par adjudication, le 12 octobre 1908 par M. Van Hüffel conseiller de préfecture délégué par le Préfet de la Gironde. Cette adjudication a eu lieu moyennant, outre les charges, le prix de deux cent soixante dix mille trois cents francs, dont ainsi que Monsieur Larronde, es qualités le déclare, ladite Société s'est libérée du cinquième, soit de cinquante quatre mille soixante francs, et dont le solde stipulé payable à terme est toujours dû au troisième bureau des hypothèques (en 1909) etc...».

Charges et conditions :

«Conditions imposées par l'Etat : Constructions. Champ de vue du Sémaphore. (Art.33) Aucune construction ne pourra être élevée sans le consentement de l'autorité maritime, dans le cas où lad. parcelle (vendue) se trouverait comprise dans le champ de vue du Sémaphore du Cap Ferret tel qu'il a été fixé par le décret du dix sept août 1907.

Les demandes d'autorisation devront être accompagnées d'un plan sommaire et coté, indiquant d'une manière précise la portion du terrain et la hauteur des constructions projetées.

La hauteur hors faitage ne pourra pas, en principe, dépasser la ligne fictive joignant la chambre de veille du Sémaphore au rivage de la mer.

Quant aux constructions déjà existantes, elles seront tolérées. L'administration de la marine se réserve toutefois, en cas d'absolue nécessité dont elle sera seule juge, d'en prescrire la démolition sans indemnité. Ces constructions ne pourront d'ailleurs être surélevées sans autorisation.

Mesures d'hygiène (Art.34). Toutes les fosses d'aisances à établir sur le terrain aliéné devront être étanches. Celles déjà existantes devront s'il y a lieu être transformées en fosses étanches.

L'étanchéité et la mise en service seront contrôlées par l'autorité compétente.

Les puits d'eau potable seront construits en maçonnerie de ciment et descendront à un mètre soixante centimètres au moins au dessous de la nappe d'eau.

Une aire bétonnée de deux mètres de longueur régnera tout autour de leur orifice, leurs rebords feront une saillie de trente à quarante centimètres sur le sol ; ils seront recouverts et munis d'une pompe. Une chemise en argile pilonnée descendant jusqu'au niveau de l'eau séparera la maçonnerie du terrain environnant.

Les puits forés seront également autorisés aux conditions suivantes. Les tubes seront complètement étanches ; leur partie supérieure sera au moins à quatre vingt centimètres au dessus du niveau du sol, etc...

Aucune construction ne pourra être élevée dans les parties basses avant que le sol n'en ait été exhaussé dans les conditions à déterminer par l'autorité compétente.

Tout dépôt d'immondices sera interdit dans les bas fonds. Les fosses à fumier devront être soigneusement cimentées. Leur usage sera autorisé, réglé,

Premier titre (à paraître à l'automne 1988) de la collection "Regards sur le Pays de Buch" créée par la Société Historique et Archéologique d'Arcachon :

LA RÉVOLUTION A LA TESTE (1789-1794)

L'enjeu permanent : la forêt ! Droit d'usage ou de propriété ?

Fernand LABATUT, qui soutint devant la Faculté des Lettres de Bordeaux deux études sur la société testérine au cours des Temps Modernes, n'a pas cessé d'interroger le passé de son pays natal ! Il nous donne aujourd'hui, préfacé par M. Jean VALETTE, Conservateur en Chef des Archives de la Région Aquitaine, un ouvrage longuement mûri, auquel la célébration prochaine du bicentenaire de la Révolution Française confère une grande actualité.

De 1789 à 1794, à l'instar de la jeune Nation mais dans un horizon résolument local, La Teste vit sa Révolution. Dès l'abolition de la féodalité, la lutte s'engage entre les ayant-pins et les non ayant-pins que sépare, depuis le seizième siècle, la grande querelle de la forêt ancestrale. Pour les seconds, le mot révolution est synonyme de restitution.

Dans ce gros bourg de plus de deux mille âmes, moitié ville, moitié village, où le négoce a promu de vieilles familles, où les contrastes sociaux influencent les mentalités et les comportements, l'intelligence et les capacités des chefs de file, l'importance de l'enjeu, donnent à la crise testérine une grande intensité.

Quels que soient les sujets de discorde, dans tous les domaines, administratif, économique, religieux, les mêmes adversaires s'affrontent et se disputent le pouvoir municipal qu'ils considèrent comme le plus sûr moyen de l'emporter.

Cependant, La Teste, pays de monoculture qui vivait essentiellement du commerce des résineux et des importations sous l'Ancien Régime, connaît une épouvantable disette. La spéculation, le marché noir se développent, aggravant la misère des pauvres gens étonnés et déçus. Dans une saisissante rétrospective, les lecteurs vivront ces heures tragiques, les enthousiasmes populaires alternant avec les désillusions, qui nous révèlent une Révolution différente des stéréotypes répandus par l'imagerie d'Épinal.

Le 27 fructidor de l'an II (13 novembre 1794), moins de deux mois après la victoire des thermidoriens, tombe la sentence arbitrale qui clôt l'instance ouverte en juin 1790 par la première municipalité usagère. La révolution est terminée: le «statu quo» est maintenu dans la forêt.

A la lumière des documents et des archives dont l'auteur ne s'écarte jamais, les paysages de notre pays et les hommes, résiniers, marins, vigneron, artisans, négociants, commis, vivent dans ces pages écrites d'une plume alerte et circonstanciée. La densité des événements, l'authenticité des situations et des personnes, l'importance des sources historiques ressortent de la narration facile à suivre et riche en péripéties inattendues.

L'originalité du débat révolutionnaire dans notre pays résulte d'une situation rurale tout à fait unique en France. Les usages de la forêt établis au fil des siècles dans le Captalat de Buch, avaient abouti, en marge du système féodal, à des dépendances dont la survivance atteste la solidité juridique.

Ecrit dans la ligne des recherches récentes, cet ouvrage déborde du cadre régional. Il apporte une contribution intéressante à l'histoire encore mal connue de nos campagnes où, loin des grandes villes et de la capitale, nos aïeux ont vécu la Révolution dans le contexte rustique de leurs préoccupations quotidiennes.

Et l'intérêt est grand quand on aperçoit que cette fin de monde où les sables blancs s'empilaient sur les arbres, les terroirs, les maisons, est devenue en deux siècles cette région attractive où la mer et la forêt se marient pour le plus grand bonheur des descendants.

Le Bureau de la S.H.A.A.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE D'ARCACHON
C.C.P. 4486 31 L Bordeaux

BULLETIN DE COMMANDE

à retourner à :

M. Robert AUFAN - 64 boulevard du Pyla - 33260 LA TESTE

M., Mlle, Mme

Adresse

Code postal Ville

souscrit* à :

___ exemplaire(s) de **La Révolution à La Teste**
au prix de 60 F** = F

___ exemplaire(s) de **La Révolution à La Teste**
au prix de 70 francs (dont 10 francs pour port et emballage)
soit = F

Ci-joint un chèque (bancaire ou postal) à l'ordre de la S.H.A.A. d'un montant de Francs.

A le

Signature

* Prix de souscription avant parution, valable jusqu'au 31 août 1988. Passé le délai de souscription, le prix sera de 90 francs.

** La S.H.A.A. organisera des permanences à Arcachon, La Teste, Mios et Andernos où les souscripteurs pourront retirer leur commande.

PLAN DE L'OUVRAGE

Préface de Monsieur Jean VALETTE.
Avant-propos

I^{ère} partie - LA TESTE EN 1789

Chapitre 1 : Les paysages. L'occupation de l'espace

Le Bourg - L'espace - La montagne

Chapitre 2 : La population

La structure sociale - La forêt, la mer - Les métiers

Chapitre 3 : Les grandes familles et le négoce

Le Capital - Les Notables - Les champs d'activité

Chapitre 4 : Les problèmes. Les projets. Les antagonismes

Les caractères de l'économie - Le grand clivage dans la forêt -
Les grands projets dans les vacants - L'intervention de l'Etat monarchique

II^{ème} partie - LES MUNICIPALITÉS USAGERES (1789-1792)

Chapitre 5 : La révolution municipale

L'année 1789. Les préludes - La municipalité Turpin - La première instance des usagers - Les Amis de la Constitution

Chapitre 6 : Les premiers conflits

L'ensemencement des dunes - Le procès de la forêt - Les impôts nouveaux

Chapitre 7 : Les difficultés

L'ensemencement. La suspension des travaux - Les déboires de la municipalité Pierre Cravey - La victoire des Amis de la Constitution

III^{ème} partie - LA MUNICIPALITÉ DES AYANT PINS (1793-1794)

Chapitre 8 : Les nouvelles données

Les nouveaux aspects de la lutte - Le Club des Hommes Libres - La Crise girondine

Chapitre 9 : La Terreur

La revanche des Hommes Libres - La dictature de la Société populaire - L'intervention des Représentants du Peuple

Chapitre 10 : La victoire de la Municipalité Fleury

L'affreuse disette - La défaite des Hommes Libres - La sentence arbitrale du 27 fructidor de l'An II

Notes - Sources - Bibliographie

et s'il y a lieu suspendu ou retiré par l'autorité compétente.

Aucun puits perdu dénommé dans la région «citerne» ne pourra être établi ; ceux existant devront être comblés.

Les vidanges et immondices ne pourront en aucun cas être déversées dans le Bassin d'Arcachon.

Défense et délimitation du littoral (art. 35). Les acquéreurs devront assurer à leurs frais l'entretien des berges et leur défense contre la mer au droit du terrain acquis par eux.

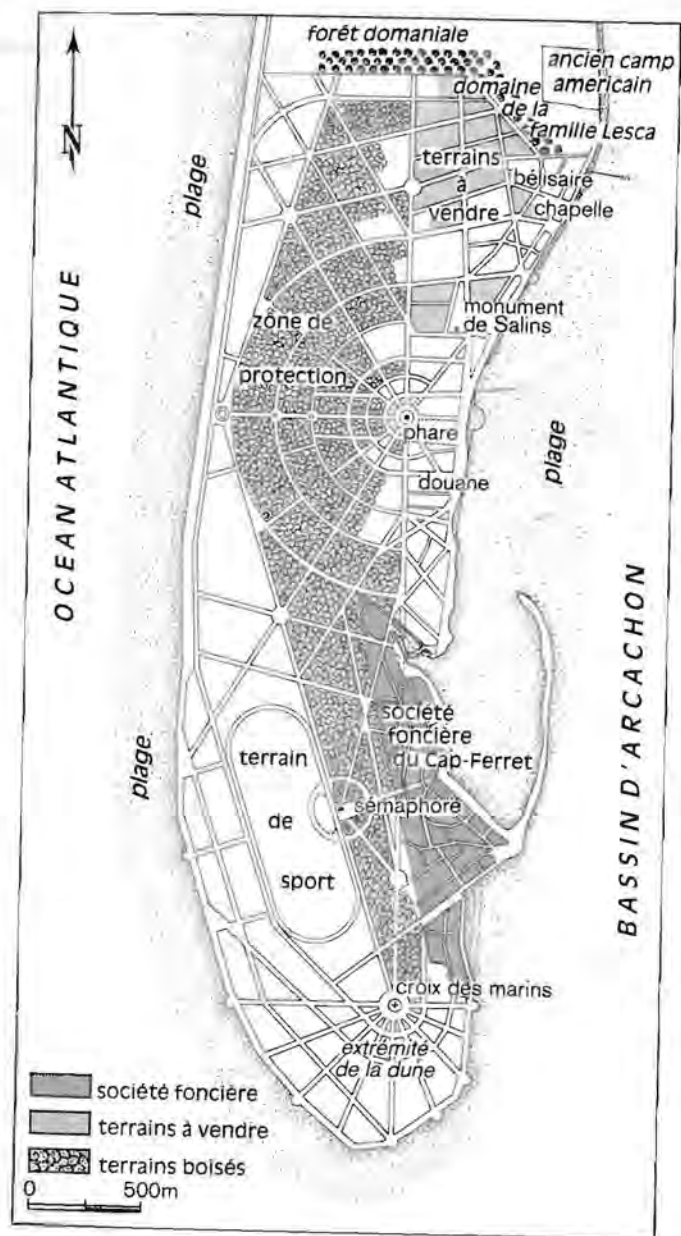
Ces travaux d'entretien et de défense des berges seront exécutés sous le contrôle de l'administration des eaux et forêts qui décidera de leur importance. En cas de refus d'y procéder, ces travaux seront exécutés dans les formes prescrites par l'article 41 du Code forestier.

Les acquéreurs s'engagent en cas de délimitation ultérieure du rivage à accepter la limite qui sera arrêtée par les services compétents sans pouvoir soulever aucune contestation ni réclamer aucune indemnité, quelle que soit la différence en moins que présente cette limite avec la délimitation actuelle qui a été arrêtée en mil huit cent cinquante neuf.

Boisement et mesures propres à consolider le sol (art. 37). Les arbres existant sur la parcelle vendue pourront être coupés (sous la réserve stipulée dans la condition particulière). Mais toutes les précautions devront être prises pour empêcher la mobilisation du sable faute de quoi l'opération serait considérée comme un défrichement et tomberait sous le coup des articles 221 et 222 du Code forestier sans préjudice des travaux de protection qui seraient reconnus nécessaires et seraient exécutés aux frais de l'acquéreur dans la forme prévue par l'article 222 du même Code.

Ensuite, de **nombreuses conditions particulières** sont imposées par la Société venderesse : les clôtures, les murs de soutènement, conditions des constructions et d'abattage des pins, «il ne pourra être établi sur le terrain vendu aucun établissement public ou industriel sans le consentement de la Société venderesse...», etc. (13).

Or, le Cahier des charges du 23 décembre 1926 (14) permet de localiser le domaine de la Société foncière : «domaine de l'ancienne Société Foncière du Cap-Ferret connu sous la désignation des quarante-quatre hectares (Art. 2, B 2°). Selon M. Cassou-Mounat (p. 383) : «En août 1906, la cession de 44 hectares dans le quartier de Lavergne, près du Sémaphore, fut autorisée par la loi pour la création d'une station balnéaire. Cette opération donne naissance à un lotissement étonnant car totalement dépourvu de règles directrices». Cette affirmation est donc à nuancer du moins pour les premières opérations de la Société foncière. Selon une lettre de M. Maurice Larronde, Président-administrateur délégué de la Société Foncière des Habitants du Cap Ferret, société anonyme à capital variable et au capital initial de 200.000 francs, siège social, 31 rue Pomme d'Or, Bordeaux, du 12 mai 1911 : «Les actions de la société foncière du Cap Ferret sont de



PROJET D'ENSEMBLE de lotissement des terrains du CAP FERRET
 JOYEUX FILS - Travaux publics - 23 février 1922
 2 villa Marguerite - ISSY-LES-MOULINEAUX (Seine)

100 francs mais libérées seulement de 73 francs et le reste appela-
 ble selon les besoins. Elles sont nominatives. Leur valeur est
 nominale, car le chiffre du capital de la Société ne permet pas la
 cotation en bourse ou en banque». Le Cahier des charges de la
 Station Touristique et Balnéaire du Cap Ferret, Côte d'Argent,
 approuvé par arrêté du Préfet de la Gironde du 23 décembre
 1926 ne mentionne que l'ancienne Société foncière du Cap-Ferret
 et la Société Immobilière du Cap-Ferret, société anonyme au
 capital de 500.000 francs, dont le siège social était à Paris, boule-
 vard Jules-Ferry, numéro 13.

LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CAP-FERRET :

La Société Foncière des habitants du Cap-Ferret a donc loti
 «quarante quatre hectares». La Société Immobilière est «pro-
 priétaire d'un domaine d'une contenance d'environ 400 hectares
 en nature de bois et dunes, formant l'extrémité de la presqu'île
 du Cap-Ferret, sis en entier sur la commune de La Teste-de-Buch
 (Gironde). Ayant l'intention de morceler, de louer avec pro-
 messe de vente et de vendre de gré à gré et par lots le domaine ci-
 dessus désigné, la Société Immobilière du Cap-Ferret a dressé un
 plan général du domaine portant l'indication des différents
 quartiers à mettre en lotissement et celle des voies à ouvrir suc-
 cessivement en vue du lotissement projeté...»

Cette dernière entreprise de lotissement a été jalonnée de nombreux
 arrêtés préfectoraux. Le projet de lotissement ensemble le cahier des charges
 ont été approuvés par arrêté du Préfet de la Gironde en date du 23 décembre
 1926 et par un arrêté complémentaire en date du 22 janvier 1927. Par deux ar-
 rêtés préfectoraux en date du 18 mai 1936 faisant suite à un arrêté en date du
 6 novembre 1934 interdisant les ventes, la Compagnie d'Entreprises Immobili-
 ères a été autorisée à poursuivre les opérations de vente des terrains, compris
 dans le lotissement sous diverses conditions. Un arrêté du 9 avril 1937 faisant
 suite à deux arrêtés en date chacun du 9 novembre 1936, autorisait de nou-
 veau les ventes. Par un arrêté du 28 septembre 1940, les ventes ont été interdi-
 tes. Le 9 juillet 1948, les ventes concernant ledit lotissement ont été à nouveau
 autorisées sous diverses conditions. Le 10 mars 1953, les ventes ont été à nou-
 veau interdites. Par arrêtés des 30 août 1956 et 17 septembre 1957, les ventes
 ont été à nouveau autorisées partiellement et sous diverses conditions.

L'origine de propriété rappelée dans de nombreux actes de
 vente confirme que l'«acteur principal de ce lotissement», à tra-
 vers les crises multiples, les faillites, les mutations des sociétés,

les spéculations et même les escroqueries en tous genres qui jonchèrent l'entre d'eux guerres fut Alexandre Joyeux, selon Madame Cassou-Mounat, "personnage inquiétant, plus ou moins lié au célèbre Joanovici". Une grande partie des 493 hectares du Cap-Ferret devait être lotie par la Société Immobilière. De fait, sur les 300 hectares de terrain du lotissement, 61 hectares dont 19 hectares possédés par 130 propriétaires étaient totalement ensablés et inconstructibles. De plus en 1953, il était dit qu'il existait plus de 253 acquéreurs titulaires de promesses de ventes, certains depuis 1928, et qui n'ont jamais pu obtenir un acte de vente. En 1971, le nombre total de propriétaires était de 1597.

Les actes de vente livrent donc le «fil directeur» (15). «Le domaine du Cap-Ferret était détaché de la grande forêt domaniale de Lège et avait été acquis par Monsieur Charles Labro, architecte demeurant à Paris, par voie d'échange, aux termes d'un acte administratif intervenu entre le préfet de la Gironde, représentant de l'Etat et Monsieur Labro, le 25 janvier 1919, promulgué au journal officiel le 23 du même mois. En contre échange, Monsieur Labro a cédé à l'Etat deux forêts, l'une Cadarrache, située dans le Var et les Bouches du Rhône, et l'autre appelée Forêt de Moissac et située dans le Var. Cet échange a été fait sans soulte. En 1920, Monsieur et Madame Labro ont cédé à Monsieur Joyeux leurs droits dans le domaine du Cap-Ferret moyennant le prix de cinq cent mille francs outre diverses charges. M. Labro s'était réservé aussi certains lots».

A partir de ce moment, c'est une véritable «cascade» de sociétés anonymes de lotissement. Le domaine du Cap-Ferret avait été acquis par la Société Immobilière du Cap-Ferret de M. Victor Sylvain Joyeux, en famille Alexandre, entrepreneur de travaux publics et de Mme Aline Genty, son épouse demeurant ensemble à Issy-les-Moulineaux (Seine), Villa Marguerite, n°3, les 10 et 28 avril 1926, moyennant le prix de 2 M 476.000 francs. Selon M. Cassou-Mounat, «A. Joyeux partagea le domaine du Cap-Ferret en trois parties : il vendit le secteur Nord à la Société Lège et Garonne. Il créa la Société Immobilière du Cap-Ferret à qui il attribua les terrains situés à l'Ouest de la presqu'île. Enfin il se réserva personnellement ceux qui bordent le Bassin...»

En ce qui concerne les diverses sociétés, le siège social, l'inscription au registre commercial (R.C. Seine 222.510 B) restaient identiques, seul changement le montant du capital social. En 1934, le directeur général de la Compagnie d'Entreprises Im-

mobilières, société anonyme au capital de 20 millions de francs était A. Joyeux. En 1952, le Président du Conseil d'Administration de la même compagnie était toujours A. Joyeux. Selon un acte de vente du 24 décembre 1931, il est indiqué (16) que la «Compagnie Immobilière et Industrielle, précédemment appelée Compagnie d'Entreprises Immobilières pour l'Aménagement et l'extension des villes», Société anonyme au capital de 50 millions de francs, dont le siège était à Paris, rue de Berry, n° 1, n'avait désormais qu'un capital de 5 millions. Cette compagnie d'Entreprises Immobilières se trouvait en 1931 propriétaire de tout l'actif, à charge de payer tout le passif, de la Société Immobilière du Cap-Ferret, société anonyme au capital de 500.000 francs, dont le siège était à Paris, boulevard Jules Ferry et qui s'est trouvée ainsi dissoute par absorption, le 30 décembre 1926». La Compagnie d'Entreprises Immobilières, actionnaire principal, avait donc absorbé la Société Immobilière du Cap-Ferret. En 1927, les administrateurs de la Compagnie étaient MM. A. Meunier Godin, président qui a approuvé le Cahier des charges de 1926 comme Président du conseil d'administration de la Société Immobilière du Cap-Ferret, A. Elvèze, administrateur délégué, Henri Hesse, M. de San Lazaro, R. de Vallombroza, Fr. Berthier. Après la seconde guerre mondiale est toujours attestée la Société Civile des Porteurs d'obligations 6%, 1ère tranche de la Compagnie d'Entreprises Immobilières pour l'Aménagement et l'Extension des Villes, constituée le 4 août 1928, ladite compagnie actuellement dénommée Compagnie d'Entreprises Immobilières. Elle a émis 30.000 obligations de 500 francs chacune 6%, mais aussi la Société Nouvelle Foncière du Cap Ferret et la Nouvelle Société Foncière de Lège et Garonne...Bref, comme le dit Mme Cassou-Mounat, «A. Joyeux, la Société Immobilière du Cap-Ferret, et la Société Lège et Garonne représentaient un même groupe de capitalistes parisiens...»

Ainsi, qu'il s'agisse des artistes ou des lotisseurs, la naissance du Cap-Ferret, dès les années vingt apparaît comme «une affaire parisienne» (17), même si des responsables administratifs, démarcheurs et conseillers juridiques étaient bordelais. Mais comme l'a démontré C. Prioul en 1963, la première vague de peuplement fut composée de Bordelais dans la proportion de 50%, de 27% des gens des environs du Bassin d'Arcachon et de 6% de Parisiens seulement. Sur le plan de l'occupation du sol, le Cap-Ferret est resté essentiellement une affaire «bordelaise».

Jacques CLEMENS

NOTES

- 1) Pour une présentation d'ensemble, voir M. Cassou-Mounat, «Les villages de pêcheurs de la Côte Nord du Bassin d'Arcachon», dans **Mélanges offerts à P. Gourou**, Mouton, Paris, La Haye, 1972, pp.559-583 et sa thèse fondamentale, **La vie humaine sur le littoral des landes de Gascogne**, 1977, 2 tomes.
- 2) Dans **L'Illustration. L'automobile et le Tourisme**, 7 octobre 1937, Souvenir d'Arcachon par Fr. Mauriac.
- 3) Claude Mauriac, **François Mauriac, sa vie, son oeuvre**, éd. Fr.Birr, 1985, p.45 ; cet extrait du journal de Fr. Mauriac est accompagné de la reproduction d'un portrait de Raymond Radiguet par Picasso, daté du 17.12.20. P.27, photo de Jean Cocteau et lettre de Fr. Mauriac à Jean Cocteau (1911).
- 4) Voir notre précédent art. sur Radiguet, 1987. Dans le catalogue «Autographes et Documents Historiques», Mercredi 8 juillet 1987 était proposé un autre manuscrit (n°246) : «Radiguet (Raymond) (1903-1923). Brouillon entièrement aut., manuscrit de premier jet d'une partie du «Bal du Comte d'Orgel», dans un cahier d'écolier. 32 p. et 1/2, in 4 avec de nombreuses ratures, reprises et corrections, etc... Les noms des personnages différent, Anne d'Orgel est Elie, et François de Sérèuse, René».
- 5) Je remercie particulièrement mon collègue, M. Philippe DUBOIS de m'avoir signalé cette publication, aux éd. Actes Sud. Hubert Nyssen, pp. 221. Jean Hugo est mort à l'âge de 89 ans, le 21 juin 1984, dans son mas de Fourques, près de Lunel. C'était un «imagier-illustrateur» (portraits et paysages de petits formats). Par exemple, il a illustré l'original du recueil de vers intitulé **Les joues en feu**.
- 6) L'ouvrage de J. Hugo contient une photographie : le piano d'Auric débarquant au Piquey 1923. Il y a aussi une autre photo concernant le séjour de Piquey, autour d'une table, au restaurant, semble-t-il, de Chanteclerc.
- 7) Pierre BENOIT, **L'Île Verte**, 1932, pp.204-205. Séjour de cet écrivain dans sa villa des Roses ou dans une cabane des villages marins selon Guy de Pierrefeux, **Le Grand Tourisme**, n° 114, nov.1928, p.25. Selon **L'Histoire de Bordeaux**, sous la direction de Ch.Higounet, t.VII, p.675, note 44 : «Aux alentours de 1920, on retrouve sur les bords du Bassin d'Arcachon «la bande à Cocteau», Le Corbusier, Sévérini, Lipchitz, Rivière, Jean Hugo. Notons la promenade de Le Corbusier dans sa «Voisin lumineuse» au Cap-Ferret et ses séjours au Petit-Piquey, d'après Dominique GODFREY, art. dans **Sud-Ouest Dimanche** du 27.09.87.
- 8) G. DUCAUNNES-DUVAL, «Notes historiques sur Andernos», dans **Revue historique de Bordeaux...** 1927, p. 127 : le village d'Arès n'a été érigé en commune qu'en vertu de la loi du 29 janvier 1851. Cependant le village d'Arès qui appartenait à la paroisse d'Andernos «était le siège d'une baronnie distincte de celle d'Andernos. La famille Durfort de Duras la possédait au XVIème siècle, la famille d'Alesme durant la première moitié du XVIIème siècle, la famille de Laville entre les années 1658 et 1735 et la famille de Belcier depuis 1735 jusqu'à la Révolution. Le domaine fut vendu en l'an V au sieur Duprada, en l'an VI au sieur Hiribarn et en 1822 à M. de Sauvage (p.138). Selon cet historien, en 1927, à Andernos «à la modeste

- bourgade de pêcheurs et de cultivateurs des siècles précédents a succédé une attrayante station balnéaire fréquentée par de nombreux étrangers et dont l'essor prodigieux de ces dernières années est un gage certain de prospérité pour l'avenir».
- 9) A. REBSOMEN, **La Côte d'Argent. Notes touristiques sur le Pays de Buch**, etc..., Arcachon, s.d.(vers 1928), p.118.
 - 10) Id., p.108 Pour une vision d'ensemble voir H. CAVAILLES, «Le problème de la circulation dans les Landes de Gascogne», dans **Annales de Géographie**, t.XLII, pp.561-582.
 - 11) **L'Avenir d'Arcachon**, du 24 novembre 1912, n°3130, p.1 : «Ferret-Océan continue à refuser de s'appeler Cap d'Arcachon». Le 8 décembre 1912 (n°3132, p.2) : «M. Lemoine, honorable maire de Pessac est actuellement président du Syndicat du Cap d'Arcachon (Ferret-Océan)».
 - 12) N°3096.
 - 13) Des 4 et 16 septembre 1909. Vente par la Société Foncière des Habitants du Cap Ferret. Acte notarié (Arch.privée)
 - 14) Station Touristique et Balnéaire du Cap-Ferret. Côte d'Argent. Extension de la Commune de la Teste-de-Buch (Gironde). Cahier des charges déposé en l'étude de Me BROSSIER, notaire à Bordeaux, approuvé par arrêté de M. le Préfet de la Gironde en date du 23 décembre 1926.
 - 15) 8 et 31 octobre 1957. Vente par la Société Nouvelle Foncière de Lège et Garonne. Acte notarié (Arch.privée).
 - 16) Du 24 décembre 1931. Vente d'un lot du quartier «Ferret-Océan». Acte notarié (Arch.privée).
 - 17) L'Association syndicale autorisée des propriétaires du cap-Ferret a été constituée par arrêté préfectoral du 2 décembre 1939. Voir **Statuts. Association Syndicale autorisée des Propriétaires du Cap-Ferret**.

TRAVAUX PUBLICS
CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES
BÉTON ARMÉ
CONSTRUCTIONS NAVALES

Soyeur-Fils

8, Rue Ernest Renan
ISSY-LES-MOULINEAUX (Seine)

REIMS (Marne)
5, Rue Coquillebert
TÉLÉPH. 774

MORLAIX
Bureau des Constructions Navales
DE PLOUJEAN (Finistère)

CAP-FERRET-ARCACHON
TÉLÉPH. 105

M. René Ernest Renan, Ingénieur, Mortuaire, etc.
TÉLÉPH. 34 30
30 41

Jeugle

NORD SUD
MONT DE VERSAILLES

PROPRIÉTÉ DU CAP-FERRET

PROJET D'EMPRUNT HYPOTHÉCAIRE

La propriété du CAP-FERRET se compose de :

- 1) 493 hectares 03 ares 97 centiares appartenant anciennement à l'Etat et cédés par lui à Monsieur LABRO, à titre d'échange contre les forêts de CADARACHE (1809 hectares 08 a. 34 ca) (Bouches du Rhône) et de MOISSAC (742 hectares 16 a. 34 ca) (Var), suivant acte passé entre le Préfet de la Gironde et Monsieur LABRO, le 25 janvier 1919, approuvé par une loi du 22 octobre 1919.

Monsieur LABRO m'a vendu cette propriété suivant acte du 19 décembre 1916, transcrit à la conservation des hypothèques de BORDEAUX, le 29 mai 1920, Vol. 704 N° 72 et 288 N° 10.

Cependant de cette vente il a été exclu une superficie d'environ 10 hectares, concernant les terrains qui, au moment de la loi autorisant l'échange, étaient l'objet d'une occupation temporaire de la part des concessionnaires.

Cette vente a été faite par M. LABRO moyennant le prix de FRS 5000.00, lequel par la suite a été porté à FRS 750.000 ..., en outre de tous les débours nécessaires à la réussite de l'échange, débours que j'avais assurés de ma caisse personnelle, tant pour paiement des propriétés de CADARACHE et de MOISSAC que pour tous autres frais.

Actuellement, les dix hectares occupés par les concessionnaires sont pour la plus grande partie vendus à des prix variant de 15,00 F en bordure du Bassin d'ARCACHON, à 8,00 F dans

l'intérieur ; ce prix de HUIT francs constituent le minimum ; quelques parcelles ont été également vendues à des particuliers, à des prix variant de 25,00 F en bordure du Bassin à 8,00 F dans l'intérieur du lotissement.

Il est à remarquer que ces ventes l'ont été à titre tout à fait exceptionnel, le lotissement n'étant en cours de réalisation que depuis le mois d'octobre dernier, les rues étant seulement en cours de déboisement, ce qui sera achevé, pour la partie en cours de lotissement, avant la saison 1922, en vue de la mise en vente des lots dépendant de cette partie pour la dite saison.

Une assez grande surface de cette partie a d'ailleurs déjà été vendue à la Société Anonyme Foncière de Lège et Garonne, dont le siège est à NICE, 3 rue du Maréchal Pétain.

Il s'agit d'une superficie de 181.685 m² à raison de 4,50 F le m², prix principal auquel vient s'ajouter la participation aux frais de construction des rues, à raison de 1/3 de la dépense de la construction des voies, sur la longueur de façade des parcelles acquises.

Cette Société s'interdit pendant une durée de 5 années la vente des parcelles acquises, et ce afin de me permettre de vendre moi même les parcelles avoisinantes.

- 2) Environ 24 hectares provenant d'une parcelle enclavée dans la partie ci-dessus, anciennement cédée par l'Etat à la Société Foncière de la Pointe du CAP FERRET et comprenant 10 hectares de terrains non bâtis, en diverses parcelles et environ 14 hectares de rues, avenues ou places publiques, avec Hôtel, Débarcadères, etc... ; cette vente m'a été faite par Monsieur LARRONDE pour le prix principal de FRS 400.000 ...

Il existe sur l'ensemble de cette propriété, 1° et 2° les inscriptions suivantes :

- 1) une inscription en faveur de Monsieur DUCLOS de FRS ... 200.000 ..., emprunt réalisé par M. LABRO
- 2) une inscription en faveur de Monsieur LABRO de FRS ... 500.000 ...

Monsieur LABRO, auquel je devais comme exposé ci-dessus FRS ... 750.000 ... a été remboursé à ce jour d'environ FRS 300.000.

Il prend en terrain une somme d'environ FRS 200.000. Il

me restera donc à lui devoir environ FRS 250.000.

3) Une inscription de FRS 600.000 pour garantie d'un crédit de même montant qui m'avait été ouvert par la Société Française de Banque, 111 rue Montmartre à PARIS, et sur lequel j'ai remboursé environ 250.000 frs.

J'ai acquis en outre des surfaces sus indiquées, l'ensemble des bâtiments et installations constituant le Camp Américain d'Aviation du CAP FERRET, situé sur une parcelle de terrain contiguë au lotissement, parcelle dont je ne suis actuellement que locataire.

L'emprunt que j'envisage devrait être réalisé sous forme d'ouverture de crédit avec intérêts calculés sur la durée et le montant du découvert réel.

Cet emprunt servirait :

En premier lieu à verser les sommes ci-dessous pour obtenir les mains levées des inscriptions actuelles :

1) A monsieur DUCLOS	200.000
2) A monsieur LABRO.....	250.000
3) A la Société Française de Banques	350.000
Total	800.000

Le complément devrait être utilisé au fur et à mesure des besoins pour les dépenses d'aménagement actuellement en cours, de manière à assurer le développement rapide de ce lotissement.

Je donnerais au besoin délégation sur la totalité des sommes à provenir de toutes ventes à venir, jusqu'à complet remboursement du débit de mon compte.

Les actes de ventes déjà réalisées (environ une cinquantaine) ont été établis par Me BROSSIER, Notaire, 15 cours du Chapeau Rouge à BORDEAUX, qui possède toutes les pièces nécessaires à l'établissement de ces ventes (origine de propriété, cahier des charges imposées aux acquéreurs, etc...).

Les prix de vente ont varié suivant la position des terrains vendus entre 8 et 25 F le M² avec obligations imposées aux acquéreurs de participer aux frais de construction des rues.

Lettre de Mme P., fille d'Alexandre JOYEUX du 25 février 1988

«... Mon père : Alexandre Joyeux était né en 1886, il est décédé en 1959. Son père Monsieur Paul Joyeux, était entrepreneur de travaux publics comme le fut son père ; il construisit, avec son associé Monsieur Jean Dubrum, la première ligne de métro sous la Seine en 1910.

Mon père était en relations d'affaires avec un architecte parisien : Monsieur Charles Labro, dont le beau-frère : le Docteur Barré, résidait ou avait une maison de vacances au Cap Ferret. Mon père aurait pu ainsi entendre parler de cette localité, mais c'est une supposition gratuite ...

L'Etat désirait se défaire du Cap Ferret, mais n'avait pas le droit de vendre le patrimoine national à un particulier. A la suite du décret ministériel d'utilité et de convenance de l'échange rendu par le Ministre des Finances le 26 décembre 1913, Monsieur Labro s'est rendu acquéreur :

- 1) du domaine de Cadarache (château et forêt), aujourd'hui centre atomique,
- 2) de la forêt de Moissac (Var),

en vue de les échanger contre des terrains du Cap-Ferret.

Il forma alors une société avec Monsieur Joyeux et lui céda ses parts par la suite. Mon père allait au Cap Ferret pour ses affaires et je pense qu'il a dû emmener sa famille peu après la fin de la première guerre. Il avait aménagé pour son personnel un ancien camp américain, en dur, avec un chemin de planches permettant d'y accéder. Je me rappelle de l'hôpital avec ses fenêtres munies de moustiquaires.

Le gemmage des pins et l'abattage de ceux-ci pour faire des poteaux de mines étaient, avec la pêche, les seules ressources des habitants, qui circulaient dans le sable avec des charrettes munies de roues très larges. Mon père avait acheté une auto-chenille. C'était l'époque de la « Croisière Noire » lancée, je crois par Citroën, à travers l'Afrique. Le Cap-Ferret était relié à Arcachon par un service régulier de bateau : Le Courrier du Cap et le Cap Ferret, appartenant aux Bélisaires, gros propriétaires. Les matériaux dont mon père avait besoin pour les travaux qu'il entreprenait arrivaient par pinasses d'Arcachon.

Les derniers souvenirs que je possède du Cap-Ferret datent de 1935, ayant quitté l'Europe avec mon mari.»

LES «ETRANGERS» A LA TESTE SOUS LA RESTAURATION : TENUS A L'ÉCART OU COURTISÉS ?

Dans sa «Physionomie de La Teste-de-Buch pendant la première moitié du XIX^{ème} siècle» (1), le pharmacien Clément Sémiac, né à La Teste le 7 juillet 1836, dresse un sévère réquisitoire contre les représentants masculins de la bourgeoisie testerine qui, écrit-il, «jouaient tous le même rôle : une oisiveté continue». Et d'ajouter : «Ils étaient en général très défiants à l'égard des étrangers. Ils n'accordaient le droit de cité qu'à celui dont la résidence leur était manifestement avantageuse. Et encore, ne cessaient-ils de le considérer comme «un estrangey», quelque long que fût son séjour parmi eux. L'origine locale de la famille prévalait sur toute autre considération...».

La famille Sémiac, originaire des Hautes-Pyrénées, était nouvelle venue à La Teste au début de la Monarchie de Juillet (2). A-t-elle été tenue à l'écart par les anciennes (3) familles du Captalat de Buch pendant les premières années de son séjour ? Peut-être. De fait, si l'on se réfère à l'étude de MM. Blanchard-Dignac, «L'état civil du Captalat de Buch», les Sémiac ne contractèrent, au siècle dernier, quasiment aucune alliance avec des familles testerines (4). Mais il ne semble pas qu'il faille voir là l'explication de la rancune que Clément Sémiac gardait contre les «bourgès». En effet, si l'on considère que les Sémiac, personnages souvent en vue de par leur profession (médecin, pharmacien notamment), ont donné à La Teste des conseillers municipaux et un maire (1878-1882), il paraît plus vraisemblable que l'hostilité que Clément Sémiac affectait envers la bourgeoisie testerine se nourrissait d'autres raisons, familiales ou tout simplement personnelles.

Tout à sa charge contre les bourgeois de La Teste, Sémiac insiste : «Si les hommes étaient enclins à une indolente oisiveté, qui semblait faire tout leur bonheur, ajoutons que les dames de la bourgeoisie leur étaient de beaucoup supérieures, laborieuses dans leur intérieur, aimables dans leurs relations, charitables envers les pauvres. Elles étaient estimées de tous». Pour notre

mémorialiste, une conséquence inévitable s'ensuit : «Les employés des diverses administrations étaient pour la plupart des hommes jeunes et étrangers. Plus corrects dans leur tenue, dominant les indigènes par leur instruction et leur éducation, il leur était facile d'attirer la bienveillante attention des riches héritières, aussi les mariages entre fonctionnaires et demoiselles de La Teste étaient-ils fréquents».

Quelque peu contradictoire avec le début du propos, une telle affirmation démontre que le «rejet» des «estrangeys» n'était pas la règle, du moins dans la bourgeoisie testerine (5), sauf à supposer que l'octroi du droit de cité n'était rien d'autre qu'une autorisation à convoler avec une jeune bourgeoise, «riche» de surcroît. Cette même affirmation appelle par ailleurs deux remarques : «l'autorité des pères» était-elle battue en brèche à La Teste, au début du XIX^{ème} siècle, au point de laisser les filles choisir leurs maris ? La «chasse» aux fonctionnaires était-elle une nouveauté dans les stratégies matrimoniales des bourgeois testerins, traumatisés par la révolution et l'Empire (6) ?

Pour le moins surprenante au regard des travaux récents sur les «mentalités et les moeurs» (7), la relation de Clément Sémiac, écrite vers 1900 et largement nourrie par la tradition «locale» (8), méritait d'être confrontée à l'analyse des mariages «bourgeois». Encore fallait-il, au préalable, déterminer ce qu'était la bourgeoisie de La Teste-de-Buch pendant la Restauration.

– PREMIERE PARTIE –

LA BOURGEOISIE TESTERINE EN 1815

Les historiens de la «France bourgeoise» se réfèrent d'ordinaire à trois critères pour définir la bourgeoisie : -a) la mentalité bourgeoise (règles de conduite et modes de penser), -b) les opinions politiques, -c) le rôle économique.

Le comportement des bourgeois testerins, au-delà de ce que Clément Sémiac qualifie de «véritable existence végétative», sera abordé, partiellement il est vrai, dans les deuxième et troisième parties. Il convient donc dès à présent de les situer politiquement et économiquement.

1) Des bourgeois royalistes ?

Pour Clément Sémiac, lors de la Restauration, les bourgeois testerins se caractérisaient par leur attachement aux Bour-

bons. «Ils n'avaient jamais compris les bienfaits de la Révolution dont ils ne conservaient que le souvenir cruel de l'échafaud. L'Empire les effrayait par ses guerres incessantes. La République devait les dépouiller au profit de tous ; le nom seul les épouvantait. Ils étaient surtout royalistes».

L'évocation de la guillotine paraît quelque peu exagérée dans le contexte testerin. Une seule tête testerine est tombée dans le panier de son, le 30 juin 1794, barrière de Vincennes à Paris, celle de Jean Leclerc, fils d'un ancien receveur des traites de La Teste, Gabriel Leclerc, et de Marie Peyjehan (9), condamné pour avoir eu «la confiance» de Nicolas Pichard ci-devant seigneur de Salles dont il était le régisseur. Par contre, si les Peyjehan pouvaient en 1815, pleurant un neveu et cousin, éprouver une peur rétrospective du couperet, un certain nombre de bourgeois testerins devaient, peut-être, avoir sur la conscience l'arrestation suivie de son exécution à Bordeaux en janvier 1794 du médecin Bertrand Bacque, gendre du premier maire de La Teste, Étienne Turpin (10).

Pour donner la composition nominative de la bourgeoisie testerine, Sémiac s'appuie sur un document officiel par lequel «les bons bourgeois de La Teste» répondirent à l'appel du duc d'Angoulême «pour lutter par tous les moyens contre Napoléon», en mars 1815.

La liste des signataires (tableau 1), enrichie par l'étude de l'état civil et des fonds notariaux, conduit à une remarque préliminaire. Elle révèle tout simplement que Clément Sémiac n'est pas à une contradiction près. En effet, l'énumération qu'il donne des «bourgeois (qui) acquiescèrent à l'invitation du prince royal» fait apparaître, chez les hommes, une forte proportion «d'étrangers» (au moins 10 sur 25), pour la plupart des fonctionnaires en activité ou à la retraite. Quant aux neuf bourgeoises «royalistes», veuves pour huit d'entre elles, elles ne sont pas toutes des Teste-rines bon teint, loin s'en faut, ni leurs défunts maris.

D'autre part, il va sans dire que la bourgeoisie testerine ne se limitait pas, en 1815, à la trentaine de personnes que Sémiac montre du doigt. D'abord, tous les royalistes n'avaient pas cru nécessaires de signer l'appel du duc d'Angoulême, en tout premier lieu le docteur Jean Hameau lui-même qui avait pourtant «salué avec enthousiasme le retour du roi en 1814» (11). Ensuite, quelques bourgeois ne craignaient pas d'afficher des opinions bonapartistes - on les retrouverait au Conseil Municipal pendant les Cent Jours. Citons parmi eux : Frédéric Turgan qui, relevé de

TABLEAU 1

Signataires de l'appel de mars 1815*	fonction ou profession	lieu de naissance
1) Charles-Benjamin de Landemau	curé	"étranger"
2) Jean-Pierre Duman	négociant	La Teste
3) de Montchenil	sous-inspecteur des douanes	"étranger"
4) François Jougla	chirurgien	La Teste
5) Pierre Dejean	inspecteur des semis	La Teste
6) (Jean-Marie) Ostinde Pontac	négociant	La Teste
7) N... Pontac	négociant	La Teste
8) Duha jeune	marchand	La Teste
9) Jacques Havet	ancien receveur des douanes	Normandie
10) Pierre Taffard de la Ruade	ancien officier d'artillerie	La Teste
11) Fabres Pierre	propriétaire	Cazaux (?)
12) Guillaume Verrière	commissaire de la marine	"étranger"
13) Jean Lafond	sous-lieutenant des douanes	"étranger"
14) Joseph Dejean	employé des douanes	La Teste
15) Jean-Baptiste Marsillon Lalesque	chirurgien	Parentis
16) Peyjehan fils aîné	propriétaire (juge de paix)	La Teste
17) Guillaume Lavalie	receveur de l'enregistrement	St Côme
18) Pierre Peyjehan	maire	La Teste
19) Jean Jeannon	pilote de pêche	La Teste
20) Pierre Despujols		
21) Numa Fouet	employé des douanes	La Teste
22) Fargues	visiteur des douanes	"étranger"
23) Courbe de Ladreylière	adjudant-major (garde nationale)	Cadillac
24) Jean-Baptiste Bénazet fils	garde royal	La Teste
25) Bordesmare		Rions
26) Marie-Anne Boutin, veuve Turpin		Agenais
27) N..., femme Labassa		
28) Marie-Emmanuelle Sophie Duman, veuve Caupos		La Teste
29) Jeanne Baleste-Dubrocq, veuve Eymericq		La Teste
30) Marie-Julie Baleste-Dubrocq, veuve Peyjehan jeune		La Teste
31) Catherine-Rose Desbiey, veuve d'Etienne Turpin		St-Julien
32) Marie Deligey, veuve d'Antoine		en Born
Dehillotte-Ramondin de Gujan	bouchère	La Teste
33) Marie Dejean, veuve de Jean Laforgue dit Bayonnais		La Teste
34) N..., veuve Baleste-Baillon		La Teste

* N'ayant pas eu en main le manuscrit de Clément Sémiac, nous avons établi cette liste d'après deux publications : -1) bulletin n° 5 de la S.H.A.A. et -2) Jacques RAGOT, "Histoire de La Teste-de-Buch des origines à la fixation des dunes", page 95.

ses fonctions en mai 1814, redevint maire en avril 1815 pour quelques semaines, l'huissier Pierre Dubos et Pierre-Edmond Dignac, greffier de la Justice de Paix.

Il y avait enfin des bourgeois «républicains», les uns de conviction, difficiles à identifier en cette période agitée de 1815 «où la note dominante était à l'attentisme» (12), les autres évoluant au gré des circonstances, le cas le plus remarquable étant fourni par Jean Fleury, fils aîné, le beau-père de Jean Hameau,

qui, après avoir été le maire de La Teste de décembre 1792 à décembre 1795, Président de l'Administration municipale de canton jusqu'en juillet 1796, siégea au Conseil Municipal pendant les Cent-Jours et devait «se rallier à la Monarchie après la révolution de 1830» (11).

De toute évidence, comme le reconnaît du bout des lèvres Clément Sémiac, la bourgeoisie testerine n'a pas constitué, à la Restauration, un bloc monolithique sur le plan politique. En tout état de cause, une telle attitude aurait été contraire à ses intérêts bien compris.

2) - Le rôle économique des bourgeois testerins.

Pour Sémiac, les bourgeois testerins «ne connaissaient d'autre politique que celle inspirée par l'égoïsme, c'est-à-dire celle qui semblait leur assurer la durée la plus longue des prérogatives qui faisaient leur fortune». Dans «La France des Notables» (13), A. Jardin et A. J. Tudesq soulignent que «sous la Restauration, l'aristocratie foncière domine très largement les campagnes du Sud-Ouest aquitain et pyrénéen». A La Teste, l'aristocratie locale, essentiellement représentée naguère par les Ruat et les Verthamon (14) balayés par la tourmente révolutionnaire, a de fait laissé le haut du pavé à la seule bourgeoisie dont quelques éléments s'adonnent au négoce et qui vit exclusivement ou en partie de ses «revenus forestiers» (15).

Rares en effet sont les bourgeois testerins qui ne sont pas «propriétaires de pins». Même les signataires de l'appel de mars 1815 qui préfèrent ou qui ne peuvent que décliner leur qualité de fonctionnaire ou de militaire sont, pour la plupart d'entre eux, soit des ayant-pins (ainsi Pierre Dejean, Pierre Taffard de la Ruade), soit alliés ou héritiers potentiels d'importants ayant-pins (par exemple : Jacques Havet, Joseph Dejean, Guillaume Lavalie, Numa Fouet et Jean-Baptiste Bénazet).

La Révolution et a fortiori l'Empire n'avaient rien changé en profondeur au rapport des forces dans la société testerine (16). Ainsi, au début du XIXème siècle, en ces temps de suffrage censitaire, où «le critère fondamental de la notabilité est la propriété foncière» (17), le pouvoir économique et par conséquent le pouvoir politique appartenaient aux ayant-pins parmi lesquels se recrutent :

- la grande majorité des signataires testerins de l'appel du duc d'Angoulême,
- la quasi totalité (Frédéric Turgan et Pierre Dubos ne semblent

pas avoir été propriétaires de pins) des membres des conseils municipaux de la période étudiée (1815-1830).

Il suffit pour s'en convaincre de confronter la liste des «citoyens formant la majeure et principale partie des propriétaires des bois, forêts et montagnes de La Teste de Buch» qui délibérèrent à plusieurs reprises entre 1789 et 1791 (18) avec les noms de ceux qui se déclarèrent royalistes en mars 1815 et des participants aux conseils municipaux (tableaux 2 et 3).

TABLEAU 2

Principaux propriétaires "dans la montagne" *	concordance avec le tableau 1 nom et n° d'ordre/lien de parenté
Pierre Daisson	
Baleste-Dubrocq	
Dehillotte-Philis (Jean)	
Baleste-Marichon Pierre J.-B. (notaire royal)	Jacques Havet (n° 9), beau-frère
Dutemps (Marc)	
Veuve (Baleste) Baillon	idem (n° 34)
Lalanne	
Deligey (Pachon)	Marie Deligey (n° 32), fille
Dejean (Pierre)	Pierre Dejean (n° 5), fils
Baleste-Marichon jeune (Jean-Baptiste)	
Peyjehan aîné (Pierre), juge de paix	idem (n° 16) + Guillaume Lavalie (n° 17), gendre
Taffart Jean-Baptiste	
Fleury Jean	
Bénazet (Louis)	
Marichon Marcq (Bernard)	
Bertrand Combes	Numa Fouet (n° 21), petit-fils
François Jouglu	idem (n° 4) + J.B. Marsillon Lalesque (n° 15), gendre
<i>Peyjehan</i>	
Peyjehan jeune (Jean-Baptiste)	Marie-Julie Baleste-Dubrocq (n° 30), veuve
Pontac (Antoine)	Ostinde et N... Pontac (n° 6 et 7), fils
Bénazet (Pierre-Louis)	Jean-Baptiste Bénazet (n° 24), fils
<i>Baleste</i>	
Eymericq (Jean), syndic	Jeanne Baleste-Dubrocq (n° 29), veuve
Gérard Cravey	
Dutruch fils aîné (Charles)	
Izam (Bernard)	
Jean Duman (pour veuve Sillac)	J.P. Duman (n° 2), fils + veuve Caupos (n° 28), nièce
<i>Moureau fils aîné</i>	
<i>Videau</i>	
Taffard de la Ruade	idem (n° 10)
<i>Daussy</i>	
<i>Daney</i>	
<i>Dignac aîné (pour sa mère)</i>	

* liste établie à partir des signatures relevées au bas des délibérations allant du 24 mai 1789 au 17 mai 1791. En italique, les propriétaires qui n'ont pu être identifiés avec précision.

Ajoutons pour terminer que l'égoïsme dénoncé par Sémiac conduisit pratiquement toutes les «grandes» familles bourgeoises à se ménager, sur le plan politique, un porte-parole dans chaque camp. Si les Baleste-Marichon furent au premier plan pendant la Révolution et l'Empire, ils passèrent rapidement le témoin à Jacques Havet, retraité des douanes et époux de Marie-Finette Baleste-Marichon, qui ne connut qu'une éclipse passagère avec les Cent-Jours. Jean Hameau siégea pendant la Première Restauration, son beau-père pendant les Cent-Jours (19).. Mieux. Certains, donnant peut-être dans l'apolitisme, siégèrent sans discontinuer, malgré les changements de régime : Cravey jeune, Ostinde Pontac, Guillaume Lavalie et surtout le juge de paix Peyjehan aîné, dont la famille domina le Conseil Municipal de La Teste jusqu'à la Monarchie de Juillet.

C'est à partir de cette triple identification des bourgeois testerins, maîtres de la «forêt» et de l'assemblée municipale, que le recensement des mariages «bourgeois» dans les registres de l'état civil a été opéré pour éliminer, autant que faire se peut, les risques d'erreurs grossières.

Les deuxième et troisième parties : Le choix du mari et la chasse aux fonctionnaires paraîtront dans le prochain bulletin.

TABLEAU 3

M. BOYÉ

Conseillers municipaux*	1813	1814	1815	1815
		1ère Rest.	Cent-jours	2è Rest.
Frédéric Turgan (maire)	x			
Charles-Benjamin de Landerneau (1)	x	x		x
François Jouglà (4)	x	x		x
Pierre Dejean (5)			x	
Ostinde Pontac (6)	x	x	x	x
Jacques Havet (9)	x	x		x
Guillaume Verrière (12)	x	x		x
Peyjehan aîné (juge de paix) (16)	x	x	x	x
Guillaume Lavalie (17)	x	x	x	x
Pierre Peyjehan (maire) (18)		x		x
Cravey jeune		x	x	x
Jean Hameau	x	x		x
Jean-Baptiste Robert		x		
Pierre Dubos			x	x
Jean Fleury aîné			x	
Pierre-Edmond Dignac			x	

* Tableau établi à partir des signatures relevées dans le registre des délibérations du Conseil Municipal (A.M. La Teste) tenues du 25 octobre 1813 au 31 octobre 1815 (12 sessions). Les numéros portés après certains conseillers municipaux renvoient au tableau 1.

NOTES ET RÉFÉRENCES

- Un extrait de ce manuscrit a été publié dans le bulletin n° 5 de la S.H.A.A.
- Né à Loures, dans les Hautes-Pyrénées le 25 février 1811, Jean-Victor Ferdinand Sémiac, le père de Clément Sémiac, s'installa à La Teste après son mariage avec Marie Herbeau, célébré le 30 mai 1833
- Cette notion «d'anciennes familles» à laquelle se réfère Clément Sémiac, mériterait d'être approfondie. De toute évidence, elle reposait sur des faits avérés mais aussi sur beaucoup d'idées reçues tendant par exemple à donner une origine testerine aux familles Fleury et Duman qui pourtant vinrent des Landes dans la seconde moitié du XVIIIème siècle.
- Si l'on se réfère aux alliances citées par MM. Blanchard-Dignac, la seule alliance «testerine» serait celle de Jean-Victor Ferdinand Sémiac.
- L'étude des mariages du «peuple» de La Teste reste à faire.
- Du moins, si l'on en croit Clément Sémiac.
- Cf. notamment Jean-Louis Flandrin, *Les amours paysannes (XVIème-XIXème siècle)*.
- On voit mal en effet Clément Sémiac, né en 1836, retracer la vie à La Teste au tout début du XIXème siècle sans le recours à des témoignages oraux, puisés dans ses propres souvenirs.
- Pierre Labat, La condamnation à mort de Nicolas Pichard, ci-devant seigneur de Salles, de sa femme et de son régisseur Jean Clerc, dans *B.S.H.A.A. n° 13*.
- Michel Boyé, L'affaire Marie Combes - 3ème partie, dans *B.S.H.A.A. n° 39*.
- Jacques Ragot, *Histoire de la Teste-de-Buch des origines à la fixation des dunes*, page 159.
- A. Jardin et A.J. Tudesq, *La France des Notables - L'évolution générale 1815/1848*, page 27.
- A. Jardin et A. J. Tudesq, *La France des Notables - La vie de la nation 1815/1848*, page 66.
- Les Verthamon d'Ambloy s'intégrèrent à l'aristocratie testerine en la personne de Martial qui épousa le 30 mai 1745 Marie de Caupos.
- Clément Sémiac, manuscrit précité.
- Cf. Maurice Agulhon qui «ne croit pas à une nouvelle distribution de la propriété foncière en France après la Révolution» (cité par Louis Bergeron, *L'épisode napoléonien - Aspect intérieurs 1799-1815*, page 173).
- Louis Bergeron, op. cit., page 85
- Transcription du Registre des délibérations et dépenses des propriétaires dans la Montagne (années 1779 à 1791) communiquée par M. Fernand Labatut.
- Jean Fleury redevint maire de La Teste le 13 novembre 1830.

VIE DE LA SOCIÉTÉ ET REVUE DE LA PRESSE

1988 : l'année du double pari

Lorsque paraîtra ce bulletin, vous serez 430 membres de la S.H.A.A. à le recevoir (si les quelques retardataires auxquels nous avons envoyé un second rappel se sont mis à jour). Le premier pari que vous propose le bureau, c'est d'être 500 adhérents à la fin de l'année, ce qui nous permettrait d'assurer sans aucun problème la parution de nos quatre bulletins annuels.

500 : c'est possible, à condition que nous agissions tous. Le bureau va continuer ses campagnes de promotion, commune par commune, et va poursuivre l'amélioration du bulletin. Mais pour arriver à ce but, il faut aussi que tous nos actuels abonnés restent fidèles à la Société et que chacun essaie, dans son entourage, de susciter de nouveaux abonnements.

Le second pari, c'est le succès de la souscription qui vous est une nouvelle fois proposée dans ce bulletin. Les aides communales que nous avons sollicitées sont, pour le moment, en-deçà de nos espoirs, d'où la décision que nous avons prise de passer le prix de vente à 90 francs une fois la souscription close. Celle-ci est maintenue à 60 francs, ce qui, étant donné l'intérêt et la qualité de l'ouvrage, est un prix très bas. Notre objectif est de permettre au plus grand nombre d'acquiescer cette publication. Là encore, votre aide nous est nécessaire : notre second pari, c'est que non seulement chacun d'entre vous souscrive, mais encore que chacun fasse souscrire autour de lui. Le livre de M. Fernand LABATUT paraîtra à l'automne : pourquoi ne pas penser aux cadeaux de fin d'année !

Voici, chers amis, notre double pari pour 1988. A nous tous de prouver la vitalité de notre société. Du succès dépendra la poursuite de cette nouvelle politique d'édition au service du Pays de Buch.

PUBLICATIONS

Le samedi 9 avril 1988 a été présentée à l'Office Municipal de l'Economie et du Tourisme d'Arcachon une monographie intitulée «Le Bassin d'Arcachon». Ses auteurs : MM. Maurice GEF-FRAULT, directeur de l'O.M.E.T. et Jean-Michel MORMONE, membre du Conseil d'Administration de notre société.

Magnifiquement illustré par des photographes arcachonnais, clair et pratique, l'ouvrage expose les données géographiques, historiques et culturelles essentielles qui ne peuvent qu'inciter les touristes, mais aussi les autochtones, à partir à la découverte des communes du Bassin.

Notre Président Honoraire, M. Jacques RAGOT, vient de publier une «Histoire de l'Eglise Saint-Vincent et de la Chapelle N.-D. des Monts à La Teste de Buch». Cette étude retrace les grandes étapes et les vicissitudes de deux des trois édifices religieux qui ont marqué le passé de La Teste de Buch.

M. Guy TURBET-DELOF, pour sa part, nous a annoncé la parution pour l'automne 1988, aux Presses Universitaires de Bordeaux, de son roman historique «Loin de Bordeaux, mémoires d'exil du comte de Guilleragues (1628-1715)», dont tout un chapitre a pour théâtre La Teste et sa forêt, l'Île aux Oiseaux et le Bassin.

Rappelons enfin la publication des souvenirs de M. Pierre DENJEAN sous le titre «1920-1957. La simple histoire d'un Maître d'école girondin», dont la première édition a été faite au bénéfice intégral des Pupilles de l'Ecole Publique et de l'Oeuvre d'Entraide aux Orphelins des Périls en Mer.

MANIFESTATIONS

Le Cercle Cartophile Bordelais, que préside notre collègue M. Max BAUMANN, sera présent à Pyla-sur-Mer les 16 et 17 juillet 1988 et organisera sa grande bourse annuelle nationale à Pessac (salle Bellegrave) les 15 et 16 octobre prochain avec deux

grands thèmes «Pessac hier» et «La guerre de 1914-1918».

INFORMATIONS DIVERSES

Commémoration de la Révolution

Le 15 avril et le 26 mai 1988, deux nouvelles réunions se sont tenues à La Teste, sous l'égide de la Municipalité, pour établir les projets d'animation 1989. Notre société, par la voix notamment de MM. LABATUT et RAGOT, a proposé plusieurs thèmes pour les fêtes de plein air et pour les spectacles en salle. Le programme définitif qui, au plan des expositions en particulier intéressera l'ensemble des communes du Pays de Buch, devrait pouvoir être publié dans le prochain bulletin.

Ecomusée maritime de La Teste

Un important dossier de présentation, avec proposition d'actions pour l'implantation d'un écomusée dans la zone portuaire de La Teste de Buch, co-signé par la S.H.A.A. et A.U.P.O.R.T. (cf. bulletin n° 55), a été adressé aux élus testerins. Notre société, forte de la Convention signée en février 1987 avec la Municipalité de La Teste, s'est engagée dans cette intéressante opération, suite à l'abandon du grand projet de Centre Culturel qui aurait dû voir le jour près de la Place Jean Hameau à La Teste.

NOUVEAUX ADHÉRENTS

M. Roland LEVREAU (St-André de Cubzac) - M. Georges CIOFANI (St-Germain au Mont d'Or) - Mme Françoise MOURIER (Castelnau de Médoc) - M. Noël GRUET (La Teste) - Dr Nicole DUCLOS (La Teste) - Mme Mauricette POURRAIN (La Teste) - M. Daniel DULOUTRE (Andernos) - M. le Pasteur Alain KURSNER (Arcachon) - M. et Mme BIELSA (Arcachon) - M. Claude BERGER (Arcachon) - Dr J.-C. TROUILH (Arcachon) - M. Jean-Marie SARRASIN (Arcachon) - M. André HOURCADE (La Teste) - M. Richard ANDRIEUX (Arcachon) - M. Henri DUFRENELLE (Jonchery sur Vesle) - Dr François BOYRIE (Arcachon) - M. Jean-Guy GUIMBERTEAU (Arcachon).

- oOo -

TEXTES ET DOCUMENTS CHRONIQUE DU TEMPS PASSÉ

JUSTIFICATION DU SIEUR JEAN DANÉY AINÉ, MAIRE DE LA COMMUNE DE GUJAN, SUR DES INCULPATIONS QUE DES HOMMES MÉCHANTS ET PERVERS ONT FAIT PARVENIR A M. LE SOUS-PRÉFET

Le sieur Daney fut nommé il y a environ 5 à 6 ans (*) maire de la commune de Gujan. Il a toujours rempli ses devoirs dans son administration avec zèle, fermeté et justice et ce qui justifie en la faveur de sa bonne conduite fut le voeu général de ses administrés qui l'ont réélu cette année pour continuer les fonctions de maire.

Cependant, malgré le désir bien manifesté de la part de la majorité des habitants de Gujan, il paraît que quelques méchants citoyens (car il y en a partout) se sont permis de dénoncer le sieur Daney comme un royaliste servant ce parti et pour le démontrer, on l'accuse :

- 1) que le maire, au moment où il fut question de mettre le pavillon tricolore sur le clocher de Gujan, le fit porter par son chien.
- 2) parce qu'il était l'ami intime du curé Courau qui dessert cette commune.
- 3) pour avoir pris, ou désigné, des hommes mariés pour former la garde nationale.

Le sieur Daney répond et justifiera, s'il en est nécessaire, à ces trois inculpations.

A l'égard du premier grief que, lorsqu'il fut question d'arborer le pavillon tricolore au clocher de l'église, il l'avait préparé et mis sur une chèze que, pendant qu'il était occupé à quelque affaire dans le bureau de la mairie, un petit chien qui si trouver le prit dans sa gueule. Quelqu'un s'en aperçut et vint de suite l'en prévenir. Il accourut, prit le pavillon et fut de suite le mettre au haut du clocher où il est encore.

Sur le second reproche, qu'il est, dit-on, l'ami intime du

curé Courau, le sieur Daney répond qu'il ne disconvient pas qu'il a souvent des relations avec le pasteur de la commune concernant son ministère, mais que, quant à son administration de la mairie, il n'a nullement besoin de conférer avec cet ecclésiastique.

Enfin, sur le troisième grief, pour avoir désigné pour la garde nationale des hommes mariés, le sieur Daney n'en a désigné que trois qui se sont volontairement dévoués, à lui et à d'autres, pour vouloir partir.

On a aussi prévenu le sieur Daney que quelques turbulents de la commune se sont réunis pour protester contre sa nouvelle nomination ... dont l'assemblée et en lui conformément aux lois (?), mais cette conduite ne peut être qu'une méchanceté de leur part pour faire nommer quelqu'un de leur parti.

Pour prouver que le sieur Daney, maire, a toujours rempli ses devoirs pour la chose publique, il dira entre autre choses que lorsque un délégué du Préfet Maritime de Rochefort vint à La Teste et à Gujan, le mois de mai dernier, pour la levée des marins, des malveillants avaient fait des placards odieux pour défendre aux marins de partir que le sieur Daney, en ayant été instruit, arracha ces placards et mit à la place des Avis aux citoyens pour déférer aux ordres du gouvernement. Le fait est constant, mais M. le Délégué de M. le Commissaire de la Marine à La Teste l'attestera s'il le faut (**).

(*) Dans le texte, mais il y a eu faute d'attention du Rédacteur. Il s'agit de mois et non d'ans. Daney aîné fut nommé maire sous la première Restauration en 1814.

(**) Le style et l'orthographe d'origine ont été respectés.

N.D.L.R. : Ce document non signé, non daté, se trouve aux Archives Départementales sous la Cote 3 M 485, mais les affaires du drapeau tricolore et de la levée des marins dont il est question, en plus des dates de séjour à Gujan de l'abbé Courau (de 1811 à 1818), permettent d'affirmer qu'il a été écrit pendant les Cent Jours, vraisemblablement en Juin ou Juillet 1815.

Le décret impérial prescrivant la levée des marins avait été signé le 26 avril. Le Commissaire de la Marine du quartier de La Teste a noté sur son registre, le 25 mai, que les marins de Gujan refusaient de partir et le 8 juin qu'une levée de 118 marins avait été effectuée, mais qu'il avait fallu accepter que les marins pères de famille restent dans leurs foyers.

Société Historique et Archéologique d'ARCACHON

CENTRE SOCIO-CULTUREL
31 COURS TARTAS - 33120 ARCACHON

Bureau de la Société

Président d'Honneur

M. Jean VALETTE, Directeur des Archives Départementales de la Gironde

Président

M. Michel BOYÉ, 16 Lotissement Béranger - 33260 La Teste - Tél. 56.66.36.21

Vice-Présidente

Madame J. ROUSSET-NEVERS - 1 allée Dr Lalesque - Arcachon - 56.83.60.77

Secrétaire

M. Jacques PLANTEY - 43 av. du Général de Gaulle - Arcachon - 56.83.12.74

Secrétaire-Adjoint, chargé du bulletin

M. Jacques CLÉMENS - 36 av. de Gradignan - 33600 PESSAC - Tél. 56.45.38.58

Trésorier

M. Robert AUFAN - 64 boulevard du Pyla - 33260 LA TESTE - Tél. 56.54.48.84

Trésorier adjoint

M. François THIERRY - 11 rue Bonlieu - 33610 CESTAS - Tél. 56.07.62.52

Conseil d'Administration

Mme Rousset-Nevers - MM. Aufan - Baumann - Boyé - Clémens - Georget - Jacques - Labat - Labatut - Mormone - Plantey - Thierry - Valette.

Commissaires aux comptes : MM. Jacques et Georget

Membres honoraires : M. MARCHOU (Président fondateur)

M. RAGOT (Président Honoraire)

M. DUMAS (Ancien Vice-Président)

Pour tous renseignements à l'adresse de la Société (51 cours Tartas à Arcachon, demander Madame FERNANDEZ - Tél. : 56.83.62.20

- 1) - Les demandes d'adhésion sont à envoyer au président qui les soumettra au bureau de la Société lors de la prochaine réunion. Elles devront être accompagnées de la première cotisation.
- 2) - S'adresser au Secrétaire Adjoint pour la rédaction du Bulletin et les communications à présenter.
Les manuscrits insérés ne sont pas rendus.
- 3) - Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire sera offert à la Société.